

CENTRE FRANCO-ÉGYPTIEN  
D'ÉTUDE DES TEMPLES DE  
KARNAK  
LOUQSOR (ÉGYPTE)  
USR 3172 du Cnrs



المركز المصري الفرنسي  
لدراسة معابد الكرنك  
الاقصر (مصر)

Extrait des *Cahiers de Karnak* 9, 1993.

*Avec l'aimable autorisation de Éditions Recherche sur les Civilisations (Adpf/MAEE).  
Courtesy of Éditions Recherche sur les Civilisations (Adpf/MAEE)*



## FOUILLES DANS LE SECTEUR NORD-OUEST DU TEMPLE D'AMON-RÊ

### Sondage contre le massif 16 de l'enceinte de Nectanébo, carré VI.R Fouille d'une structure de briques rubéfiées, carré VI.Q/R

Pierre BÉOUT, Marc GABOLDE, Catherine GRATALOU et Olivier JAUBERT<sup>1</sup>

Dans le cadre d'une recherche sur les techniques de constructions du mur d'enceinte de Nectanébo<sup>2</sup>, notamment sur les fondations, un premier sondage a été effectué dans la zone nord-ouest du Temple, contre le parement sud du massif 16.

La deuxième fouille s'intègre dans le programme d'aménagement du « Musée de plein air » situé dans le même secteur. Il devenait nécessaire d'intervenir sur une structure qui, bien que totalement rubéfiée, possédait encore des élévations importantes.

Aux premiers objectifs de ces deux opérations s'ajoutaient plusieurs études qu'il était intéressant de considérer :

— l'étude de vestiges archéologiques bien conservés dans cette zone nord du Temple qui fut, malheureusement, très bouleversée<sup>3</sup> ;

— la bonne conservation de ces vestiges et leur proximité laissaient supposer une liaison stratigraphique ;

— la possibilité d'une étude d'un lot céramique homogène associé à un fait archéologique majeur, maintenant bien daté<sup>4</sup>, du Temple (l'enceinte de Nectanébo I<sup>er</sup>) ;

---

1. P. Béout (Architecte V.S.N.A.) : relevés et étude architecturale de la structure rubéfiée ; M. Gabolde (Boursier) : étude du matériel en bronze ; C. Grataloup (Boursière-céramologue) : étude archéologique et céramologique ; O. Jaubert (Architecte boursier) : relevés et étude architecturale du Massif 16 de l'enceinte de Nectanébo.

2. J.-Cl. Golvin, O. Jaubert, « La grande enceinte à assises courbes de Karnak », à paraître dans : *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*.

3. Toute la zone nord n'avait pas été l'objet de fouilles programmées, bien que des interventions ponctuelles, dont nous possédons quelques rapports, s'échelonnent de 1981 à 1985. La liste des publications est donnée par T. Zimmer, « Quelques trouvailles effectuées lors de l'aménagement du « Musée de plein air » à Karnak », *Karnak VII*, 1987, p. 381, n. 1.

4. Dr Sayed Hegazy, *Materials of Nectanebo Ist at Thebes* (thèse de Doctorat), 1989, inédit.

— enfin la possibilité d'apporter des renseignements d'une part sur la vocation de ce secteur nord à une certaine période (que nous tenterons de dater) et d'autre part de pouvoir repérer des niveaux de sols contemporains<sup>5</sup>.

Nous nous attacherons dans cet article à présenter les résultats archéologiques, céramologiques et architecturaux pour chacune des interventions<sup>6</sup>.

## I. SONDAGE

### a) Étude stratigraphique

Sondage de 2,80 m × 2,50 m contre le massif 16 du mur d'enceinte de Nectanébo, carré VI.R (avril-juin 1989).

Le dégagement d'un niveau de surface piétiné de 10 cm d'épaisseur a permis très rapidement de mettre en évidence plusieurs strates archéologiques : couches A, C, D (Stratigraphie est, fig. 3, p. 181)<sup>7</sup>.

L'analyse de cette stratigraphie nous permet de donner l'interprétation suivante des différentes couches : plusieurs occupations anciennes (O-T) sont recouvertes par un mur (N), dont il ne reste que quelques assises, et qui semble passer sous le mur d'enceinte ou être coupé par lui (fig. 3, 5, p. 181-183).

Ce mur, après un arasement (?), a été recouvert d'un remblai (F-M), probablement progressif, où se remarquent quelques traces d'occupation et de dépôts éoliens. Un nouveau mur (E), qui nous paraît techniquement moins soigné, est élevé sur ces niveaux. Ce mur semble avoir été en partie arasé au moment d'un nivellement de secteur lors de l'

5. En effet, la structure de briques rubéfiées analysée se trouve être à un niveau plus élevé que le sol actuel. La disparité des vestiges archéologiques et leurs emplacements respectifs, leur isolement stratigraphique rendent parfois délicate leur intégration chronologique dans l'ensemble du complexe de Karnak, dans l'état actuel des recherches.

6. L'équipe des ouvriers était dirigée par le Rais Mahmoud Farouk.

7. Composition des couches :

A : remblai marron, compact avec des tessons et des briques crues de même module que celles du mur d'enceinte

B : poche cendreuse avec charbons de bois (inclusion dans la couche B)

C : couche très meuble, pulvérulente, orangée. Présence de briques crues rubéfiées (responsable de la teinte de cette strate) et de quelques briques crues de même module que celles du mur d'enceinte

D : couche argilo-sablonneuse comprenant quelques éléments de charbons de bois

E : mur de briques crues (20 × 13 × 10 cm). Les joints de terre crue très épais sont sans doute des joints verticaux décapés lors de la fouille et expliquent l'apparente discontinuité de l'appareil

F : remblai de terre argilo-sablonneuse, rares tessons, quelques morceaux de charbons de bois

G : regroupement de quelques tessons dans la couche F

H et I : couches de sable éolien

J : traces d'occupation, terre brunâtre, cendres, charbons, rares tessons

K : couche argilo-sablonneuse

L : couche de sable éolien

M : traces d'occupation, charbons, rares tessons. A partir de la couche N, les strates correspondent à un sondage plus petit effectué au fond du premier (fig. 5)

N : mur de briques crues (31 × 15 × 11 cm)

O : couche sablonneuse

P et Q : traces d'occupation, cendres, charbons de bois, rares tessons

R : remblai de fondation (?) du mur N

S : couche argilo-sablonneuse claire, rares tessons

T : couche argilo-sablonneuse, quelques débris de briques crues.

construction du mur de Nectanébo. À partir de ce nivellement, la tranchée de fondation a été creusée (pendage vertical de la tranchée, fig. 3, p. 181). Ceci signifie que dans ce secteur le sol contemporain de Nectanébo n'a pas été conservé. Cette tranchée a coupé tous les niveaux ou structures antérieurs de E jusqu'à O. Lors du creusement de la tranchée les déblais ont été posés directement à côté (fig. 3, D, p. 181) et représentent la deuxième orientation du pendage. Le remplissage de la tranchée même est composé de la couche C. Cette couche est particulièrement intéressante car elle provient<sup>8</sup> de la destruction de la structure de briques rubéfiées située au sud et à côté du sondage ; elle fut la première à remplir la tranchée et passe sous le mur de fondation. Le comblement s'est poursuivi par un apport de terre provenant en partie, peut-être, des déblais occasionnés par le creusement même de la tranchée et des débris de l'échafaudage.

Nous reviendrons sur l'interprétation chronologique de ces faits en liaison avec ceux de la structure rubéfiée (p. 167).

## b) Étude du matériel

Matériel métallique (fig. 14, p. 190) : Un plat et une coupe en métal cuivreux ont été trouvés posés à l'horizontale sous le remblai (B) (fig. 15, p. 191), sur la couche de comblement de la structure E. Un « alignement » de quatre briques cuites mis au jour à proximité recouvrait le même sol. La coupe était placée à l'envers sur le grand plat<sup>9</sup>.

Le grand plat est d'un diamètre de 56 cm et d'une profondeur moyenne de 6 cm. Sa faible épaisseur irrégulière (de 1 à 2 mm) a été obtenue par martelage d'une plaque d'alliage cuivreux. Le pourtour, constitué d'un bord droit et d'une lèvre horizontale, est garni de deux dispositifs de préhension placés symétriquement. Chacun d'eux est fait de trois pièces d'alliage cuivreux : deux appliques et une anse. Les appliques en forme de main sont assujetties au bord du plat au moyen de deux rivets. Un anneau est ménagé pour le passage de l'anse. Celle-ci est constituée d'une tige cylindrique (40 × 0,6 cm) recourbée après chaque passage dans les anneaux. La coupe, fabriquée selon la même technique et dans un matériau comparable, est d'un diamètre de 24 cm à l'ouverture. Le fond plat de 3 cm de diamètre s'évase progressivement en créant une panse convexe interrompue par un bord droit qui s'évase ensuite jusqu'à l'horizontale. La hauteur de cette coupe est de 6 cm. Ni dans l'ouvrage de W. M. F. Petrie (*Funeral Furniture with stone and metal vases*, Londres, 1937), ni dans celui de W. von Bissing (*Metallgefasse*, dans *CGAE*, Vienne, 1901) ne se trouvent de parallèles exacts pour ces objets. Cependant, la

8. Ceci n'apparaît pas sur la stratigraphie, mais nous l'avons vérifié sur le terrain.

9. L'ensemble fut, dès son dégagement, transporté au laboratoire de restauration du Centre pour traitement et restauration. Ce travail a été mené par Stéphane Lemoine (Restaurateur, Boursier) sous la direction de Daniel Le Fur à qui nous avons emprunté le rapport qui suit, augmenté des hypothèses typologiques et de datation.

Conservation : les deux pièces présentaient des altérations dues à leur enfouissement. Le grand plat était fragmenté en une quarantaine de morceaux et la coupe se trouvait soudée au-dessus par les produits de corrosion. Déformations et fissurations sont le résultat de la pression des sédiments d'enfouissement. Les altérations physico-chimiques ont totalement minéralisé le grand plat qui présente en coupe une succession complexe de produits de corrosion du cuivre sans trace du métal original. De nombreux débris (grains de quartz, céramiques, matières végétales, charbons de bois) ont été piégés dans ces produits. La coupe, moins attaquée, semble-t-il, a pu conserver quelques traces métalliques.

Interventions : Les deux pièces ont, dans un premier temps, été séparées par combinaison de l'action chimique (solutions d'hexamétaphosphate de sodium 20 % m/v dans l'eau distillée et d'acide formique 10 % v/v dans l'eau distillée) et de l'action mécanique du scalpel. Le grand plat a ensuite été remonté (adhésif cyanocrylate (Amir Alpha) pour les petits fragments et adhésif époxydique (Araldite) pour les grands éléments. Les éléments manquants ont été restitués avec un polymère polyester (Akemi Marmokitt 1000<sup>e</sup>) masqué par un mélange de peintures acryliques (Lascaux). Le nettoyage s'est effectué mécaniquement au moyen d'une meule rotative et d'une microsableuse, afin de redonner un aspect lisse et homogène à l'ensemble.

forme de la coupe, inspirée de certaines céramiques du Nouvel Empire, peut prendre place entre les n<sup>os</sup> 31 et 65 de la pl. XL de l'ouvrage de Petrie. La forme plus tardive du n<sup>o</sup> 92 de la pl. XLI semble procéder de la même inspiration. L'ensemble renvoie au prototype de la XVIII<sup>e</sup> dynastie figuré sur la pl. XXXIX (n<sup>o</sup> 21). L'iconographie particulière des appliques des anses du grand plat remonte également au Nouvel Empire (Petrie, *op. cit.*, pl. XL, n<sup>o</sup> 45). Plus tard, à la XXII<sup>e</sup> dynastie, le même motif est plus librement interprété (*Ibid.*, pl. XLIV, n<sup>o</sup> 132). Cl. Sourdive (*La main dans l'Égypte pharaonique*, Berne, 1984, p. 385) reprend l'étude de ce motif, mais suppose que les anses munies de mains ne sont pas d'origine égyptienne, ce que dément la trouvaille de Karnak. Par leur typologie, les anses du plat de Karnak pourraient être contemporaines de la fin du Nouvel Empire ou de la Troisième Période Intermédiaire<sup>10</sup>.

Matériel céramique (fig. 7, p. 185) : Malgré l'abondance des couches, il s'est avéré que seule la couche A avait livré un matériel céramique relativement abondant. Dans les autres niveaux (mentionnés en n. 7), seuls quelques tessons atypiques ont été mis au jour<sup>11</sup>. Nous avons choisi, comme cela sera fait pour le matériel de la structure rubéfiée, de présenter les céramiques par type de pâte auquel nous associons les formes identifiées.

Les pâtes 1 et 2 sont à rapprocher des pâtes calcaires « Marl Clay ».

1. Pâte orangée claire, aspect sableux, particules orangées (nodules ferriques), grains de quartz très fins et rares micas, quelques grains blancs (calcaire). Engobe beige.

Les formes concernées sont représentées fig. 7 (n<sup>os</sup> 1 à 12); il s'agit de<sup>12</sup> :

- pot à bord en bandeau mouluré (n<sup>os</sup> 1 à 4), Forme 33 (p. 201);
- bol avec un bord à bourrelet interne (n<sup>o</sup> 5)<sup>13</sup>;
- coupe à panse oblique et bord déversé plus ou moins souligné par une strie (n<sup>os</sup> 6 à 10)<sup>14</sup>;
- coupe à bord en bourrelet (n<sup>o</sup> 11)<sup>15</sup>;
- coupe à bord horizontal (n<sup>o</sup> 12)<sup>16</sup>.

Ces différentes formes sont les plus fréquentes.

2. Pâte rosée, fine, quelques micas et particules blanches (calcaire), parfois tranche feuilletée avec un cœur gris, engobe beige.

Les formes concernées sont représentées (fig. 7, p. 185, n<sup>os</sup> 13 à 16); il s'agit de :

- bol (?) à bord droit souligné par une strie interne (n<sup>o</sup> 13)<sup>17</sup>;
- coupe à panse oblique (n<sup>o</sup> 14)<sup>18</sup>;

10. Moins fragiles que les céramiques, ces récipients ont certainement eu une durée d'usage relativement longue.

11. De la taille du sondage et des traces d'occupations représentées seulement par quelques poches résulte probablement la faible quantité du matériel. En raison de la programmation du sondage, intervenue vers la fin de notre mission en 1989, nous avons fait le choix de porter en priorité notre attention sur certains éléments caractéristiques (bord, fond, anse). Les fragments de panse sont encore à l'étude puisque notre mission en 1990 a été consacrée entièrement à l'étude du riche matériel issu de la structure rubéfiée.

12. Nous retrouverons certaines formes avec un profil entier dans l'étude de la céramique provenant de la structure rubéfiée (p. 10-16).

13. Mysliwiec, 1987, n<sup>os</sup> 645, 646, p. 70. Écuellen dites de l'Époque Tardive.

14. *Op. cit.*, n<sup>os</sup> 620, 625, p. 70. Écuellen dites de l'Époque Tardive : Paice, 1986/1987, fig. 3, n<sup>os</sup> 14, 15 et p. 99 sq. Production locale de Tell El-Maskhuta datée de la période perse.

15. Mysliwiec, 1987, n<sup>o</sup> 612.

16. *Op. cit.*, n<sup>o</sup> 614; K. N., n<sup>o</sup> 425 (XXVI<sup>e</sup> dyn.-Ptolémaïque); forme proche de Paice, 1986/1987, fig. 4, n<sup>os</sup> 11, 12, production locale datée de la période perse.

17. Mysliwiec, 1987, n<sup>o</sup> 601, p. 66, 69.

18. *Op. cit.*, n<sup>os</sup> 603, 604, p. 69; K. N., n<sup>o</sup> 492 (XXVI<sup>e</sup> dyn.-Ptolémaïque).

- « mortier » à bord en bandeau (n° 15)<sup>19</sup> ;
- coupe à bord mouluré et deux petites anses qui s'attachent au bord (n° 16)<sup>20</sup>.

Les pâtes 3 à 5 sont à rapprocher des pâtes alluviales « Nil Silt ».

3. Pâte rouge orangé, cœur gris, peu compacte, particules sombres, micas, quelques traces de négatifs végétaux, engobe marron-rouge.

Les formes concernées sont représentées fig. 7 (nos 17 à 21) ; il s'agit de :

- jatte à bord souligné par un bourrelet externe (n° 17)<sup>21</sup> ;
- fond appartenant peut-être à une coupe (n° 18)<sup>22</sup> ;
- jatte à bord horizontal en bourrelet et deux petites anses s'attachant sous le bord (n° 19)<sup>23</sup> ;
- couvercle (n° 20) ;
- coupe à paroi oblique et bord déversé (n° 21)<sup>24</sup>.

4. Pâte grossière, marron orangé, poreuse, grains de quartz assez gros, particules noires, grains de calcaire (?). Pas de trace d'engobe.

Les formes concernées sont représentées fig. 7 (nos 22, 23) ; il s'agit de :

- support de vase bas (n° 22)<sup>25</sup> ;
- coupe carénée à bord horizontal (n° 23)<sup>26</sup>.

5. Pâte brique, cœur de couleur violacée, légèrement poreuse, quelques micas et grains de quartz, particules sombres, engobe rouge orangé portant parfois des traces de lissage.

Les formes concernées sont représentées fig. 7 (nos 24, 25) ; il s'agit de :

- coupe à panse oblique et bord droit (n° 24)<sup>27</sup> ;
- pot à bord déversé avec un léger bourrelet (n° 25)<sup>28</sup>.

D'après cette première étude, il s'avère que le matériel est assez homogène. Une estimation chronologique peut être établie en liaison avec d'autres sites de la région thébaine. Ainsi, parmi le matériel recueilli à Karnak-Nord, certaines céramiques avaient pu être situées dans un créneau chronologique allant de la XXVI<sup>e</sup> dyn. à la période ptolémaïque<sup>29</sup>. Mais, nous remarquons que certaines céramiques qui apparaissent à la période ptolémaïque dans la région thébaine sont totalement absentes<sup>30</sup>. Il est donc certain que le matériel provenant du comblement de la tranchée de fondation est antérieur à la période ptolémaïque. Un autre secteur du complexe cultuel de Karnak nous apporte

19. Mysliwiec, 1987, n° 638, p. 69 *sq.* ; Hölscher, 1954, n° W2, p. 74 (XXVI<sup>e</sup> dyn.).

20. Mysliwiec, 1987, n° 642, p. 70 *sq.* Anus, Sa'ad, 1971, p. 234, fig. 19, n° 328, 60 (dans un contexte qui est, au plus tard, de la XXV<sup>e</sup> dyn.).

21. Mysliwiec, 1987, n° 426, p. 63 *sq.* (Époque tardive) ; l'exemplaire du Temple de Sêti I<sup>er</sup> est en pâte calcaire.

22. *Op. cit.*, n° 747, p. 74. Coupe dont la datation est très large et couvre aussi bien la Période Tardive que le début de la période romaine.

23. Hölscher, 1954, nos A3, A4, A5, le bord, la taille et la position des anses sont à rapprocher de cette série de jattes datées des XXV<sup>e</sup> et XXVI<sup>e</sup> dyn.

24. Mysliwiec, 1987, n° 383 (?), Époque Tardive.

25. K. N., n° 59 (XXVI<sup>e</sup> dyn.-Ptolémaïque).

26. K. N., n° 242 (XXVI<sup>e</sup> dyn.-Ptolémaïque).

27. K. N., n° 66.

28. Proche du profil Paice, 1986/1987, n° 13, fig. 6 et p. 101, daté de la fin de la période perse et de la période hellénistique.

29. Jacquet-Gordon, 1987.

30. Nous pensons à certains bols, coupes en pâte alluviale décorées de bandes noires horizontales par exemple. De même, les bols à fond annulaire ou les tasses carénées à fond annulaire n'apparaissent pas dans le sondage. Ces remarques sont le résultat d'une étude que nous avons menée sur la céramique ptolémaïque, romaine et copte du Temple d'Amon-Rê à Karnak.

quelques informations. En effet, les fouilles menées à l'est du Lac Sacré<sup>31</sup> ont permis de dégager des habitations de prêtres qui sont au plus tard à dater de la XXV<sup>e</sup> dyn. Nous notons certaines analogies notamment dans les formes 1 à 4. Cependant<sup>32</sup>, les parallèles que nous avons pu établir avec le matériel dit « tardif » du Temple de Sétî I<sup>er</sup><sup>33</sup>, avec le temple de Medinet-Habou ou encore celui de Tell El-Maskhuta nous ramènent vers les XXVI<sup>e</sup> et XXVII<sup>e</sup> dyn. Dans l'état actuel de nos connaissances, et en fonction du cadre historique connu et de nos observations sur le comblement de la tranchée de fondation, nous pouvons situer le matériel étudié entre le VI<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

### c) Étude architecturale (fig. 3, p. 181, 4, p. 182 et 6, p. 184)

Au vu du sondage, il apparaît que l'aire prévue pour le creusement de la tranchée de fondation a, dans un premier temps, été arasée et plus ou moins nivelée (destruction des structures préexistantes sur le tracé). C'est sur cet espace nouvellement dégagé que la tranchée a été entreprise. Cette dernière présente des parois verticales qui s'inclinent pour atteindre un angle de 55° par rapport à l'horizontale, ce qui correspond vraisemblablement à la pente du talus constitué pour les déblais de la tranchée stockés aux abords immédiats.

Le mur est posé sur une couche constituée de débris de briques rubéfiées et de cendres, issue de la structure voisine (fig. 3, couche C p. 181), mélangés à de la cendre. Elle remplace le sable habituellement utilisé et joue le rôle de barrière aux remontées d'eau par capillarité.

Sur la partie du mur dégagé (fig. 4, p. 182), les deux premières assises de briques sont incomplètes. Elles participent à la création de la courbure concave par relèvement des extrémités de ce massif posé sur un sol horizontal (le fond de fouille de la tranchée de fondation). Cette technique, génératrice de la courbure longitudinale, est aussi appliquée pour la courbure transversale, comme le montrent les résultats de fouille de l'angle nord-ouest de l'enceinte du temple de Montou<sup>34</sup>. Ces derniers travaux menés par l'IFAO laissaient supposer l'existence de ressauts. Nous en avons découvert quatre successifs. L'un d'eux a une importance particulière : au-delà du second ressaut marqué par une assise en boutisse au départ du troisième, le fruit du mur est accentué, la finition du parement est de meilleure qualité, ce qui semble distinguer la fondation de l'élévation<sup>35</sup>.

Le sondage, accolé à l'extrémité d'un massif concave, a permis de mettre en évidence un parement (alternance boutisse-carreau-boutisse) respectant la courbure des assises de fondation (fig. 4, p. 182). Les briques (14 × 18 × 36 cm) sont donc toutes placées couchées et jointoyées sur toutes les faces au moyen d'un mortier de terre aux nombreuses inclusions de tessons. Un premier ressaut, au nombre d'assises variable en fonction de la courbure, est surmonté d'un second composé de sept assises. Une première rangée de bois transversaux (chaînage), apparaît dans l'assise sommitale de ce ressaut. Une deuxième rangée de bois transversaux, environ toutes les quatre briques (selon l'organisation la plus

31. Anus, Sa'ad, 1971.

32. Nous ne pouvons exclure que certaines productions aient une période de vie assez longue (voir, par exemple la Forme 3, p. 11).

33. Mysliwiec, 1987.

34. Christophe, 1951, pl. XVI-XXI.

35. En raison de la courbure des assises, le nombre des ressauts apparents est variable selon la portion du mur considéré. Leur position est d'autant plus difficile à déterminer que la cote du sol de Nectanébo I<sup>er</sup> par rapport au fond de la tranchée a pu varier d'un point à un autre de l'enceinte.

Le rapport concernant l'enceinte de Nectanébo établi à la suite de cette intervention par O. Jaubert, a été déposé au Centre franco-égyptien en 1989 sous le titre : « Grand mur en briques de terre à assises courbes, enceinte du Temple d'Amon-Rê à Karnak ».

fréquente sur les faces nord et sud), est visible au sommet de ce quatrième ressaut (fig. 4, p. 182). Elle est donc distante de 11 assises de la précédente (contre 14 généralement).

Les niveaux relevés au seuil de la porte de Montou (fig. 2, p. 180) et lors du sondage M4 (fig. 2, p. 180 et 27, p. 203), montrent que le nivellement général de la tranchée de fondation n'avait pas été réalisé. La construction s'était adaptée au terrain qui, dans le secteur considéré, était au plus haut vers la porte de Montou et au plus bas vers le X<sup>e</sup> pylône.

## II. FOUILLE DE LA STRUCTURE RUBÉFIÉE. CARRÉ VI.Q/R (fig. 10, p. 188)

### a) Étude stratigraphique

Cette structure, située immédiatement au sud du sondage, à environ 6 m du mur de Nectanébo, se présentait sous la forme d'une butte surélevée par rapport au niveau actuel du sol et composée de briques crues rubéfiées. De part et d'autre de ses limites on devinait des murs en élévation et des éboulements de murs. L'ensemble de la construction était recouvert par une couche orangée pulvérulente due à la destruction progressive des briques. Le dégagement<sup>36</sup> des murs effondrés a révélé un bâtiment constitué d'une grande pièce sur laquelle donnaient, à l'ouest et au nord, deux petites pièces accolées (fig. 9, p. 187)<sup>37</sup>.

La totalité du bâtiment avait été comblé par les éléments de sa destruction. En partant du haut, a été fouillé un éboulement de briques rubéfiées recouvrant des éléments de poutres carbonisées et une très grande quantité de céramiques<sup>38</sup> posées sur un sol en terre battue.

La partie sud de la structure avait partiellement disparu, résultat probable de fouilles ou dégagements anciens. Les murs de briques rubéfiées ouest, nord et est subsistaient encore. La face ouest du mur est, marqué par deux niches, possède encore des traces d'enduit (fig. 11, p. 188 et 12, p. 189).

Les portes d'accès aux petites pièces, faits de piédroits et de linteaux en pierre non inscrite étaient partiellement en place. Ces éléments portaient aussi des traces d'incendie. Leurs deux fragments ont été retrouvés soit sur le sol en terre battue, soit sur le niveau de bois carbonisé.

Au sud de la grande pièce et sur le sol en terre battue, un petit rectangle de 1,07 × 0,92 m, limité par un lit de briques crues (fig. 9, p. 187 et 13, p. 189), a été dégagé. Il était rempli de cendre très fine<sup>39</sup>.

F. Larché, trouva certaines des poteries posées sur les poutres calcinées et écrasées par la masse des briques écroulées. Ceci nous amène à penser qu'un étage existait, séparé du rez-de-chaussée par un plafond de bois. A l'intérieur des pièces, aucun escalier, ou élément d'escalier, n'a été mis au jour. Cependant, nous ne pouvons pas exclure l'existence d'un accès de l'étage par l'un des côtés.

L'ensemble de cette structure ne paraît pas être isolée, car, tant à l'ouest qu'au nord ou à l'est, des fragments de murs ou de colonnes sont encore en place<sup>40</sup> (fig. 10, p. 188).

36. Opération menée en septembre et octobre 1989 par F. Larché.

37. Voir p. 16-17 l'étude architecturale.

38. Certaines contenaient encore des grains de blé carbonisés.

39. Pour les besoins du relevé architectural, nous avons dégagé ce foyer. Ce dégagement nous a permis de mettre au jour un deuxième niveau de sol, plus ancien, situé à environ 0,10 m sous le premier. Nous pensons que ce niveau a dû être, à un moment donné, un «sol de travail» puisque de très nombreux petits éclats de taille de grès y étaient posés (fig. 11).

40. Signalons qu'un peu plus à l'est, dans une zone encore mal dégagée, d'autres vestiges de colonnes, dont certaines portent des traces de rubéfaction, sont visibles.



Ces constatations archéologiques, démontrent que cette construction a été détruite par un incendie. Les poutres de bois du plafond ont dégagé en brûlant une énorme chaleur : l'état des briques complètement cuites en témoigne.

Depuis cette destruction et jusqu'à nos jours rien n'est venu bouleverser cet ensemble clos ; aucune construction postérieure, aucune destruction, aucune fosse n'ont perturbé ces vestiges qui, cependant, ont dû rester visibles.

Il nous faut étudier la place de cette construction et son incendie par rapport à la construction du mur de Nectanébo.

La fouille a montré qu'après l'incendie la dégradation progressive des briques rubéfiées avait abouti à la formation d'un niveau orangé pulvérulent, avec parfois des éléments de briques. C'est ce niveau (fig. 3, couche C, p. 181) qui se retrouve sous les fondations du mur d'enceinte et qui, le premier, a comblé la tranchée de fondation de ce mur.

Il est donc possible d'établir une chronologie relative de ces différents faits archéologiques :

1. Incendie brutal de la construction en briques crues.
2. Abandon de cette construction et formation d'une couche de destruction.
3. Nivellement du sol et creusement de la tranchée de fondation du mur d'enceinte de Nectanébo.
4. Dépôt, peut-être volontaire, d'une partie de la couche de dégradation de la structure rubéfiée au fond de la tranchée.
5. Élévation du mur d'enceinte.
6. Comblement de la tranchée de fondation avec un niveau provenant de la destruction de la structure rubéfiée et un autre, plus compact, issu sans doute des déblais occasionnés par le creusement de la tranchée et de l'échafaudage<sup>41</sup>.

Le fait archéologique 4 suggère quelques réflexions :

La présence de ce niveau peut laisser penser que la couche de destruction de la structure rubéfiée devait être visible et non enfouie sous un (ou des) remblai(s) postérieur(s). Ce qui pourrait amener à penser que la construction du mur d'enceinte a suivi de peu cette destruction et qu'entre les deux événements ce secteur n'a pas fait l'objet de reconstruction. Mais nous devons constater également que ni la construction du mur d'enceinte, très proche, ni les modifications possibles du secteur nord dans l'enceinte, ni encore le temps n'ont perturbé cette structure dans son dernier état après l'incendie<sup>42</sup>.

Nous sommes tenté de penser que la conservation de cette construction détruite, éboulée, inutile, inesthétique est une preuve du manque d'intérêt probable pour ce secteur au cours des périodes tardives. Ainsi, la présence de la couche de destruction au fond de la tranchée n'est-elle peut-être pas la preuve du rapprochement chronologique des deux faits.

Des faits 1, 2 et de l'absence de perturbations postérieures, il résulte que le matériel céramique trouvé dans la construction est chronologiquement homogène. Comme cela a été mentionné les éboulements des murs ont scellé les couches. Nous avons à ce titre considéré ce matériel comme appartenant à un même niveau<sup>43</sup>.

41. Il est assez difficile de savoir si ces deux comblements ont été simultanés. Mais on peut penser que si le comblement avait été réalisé en deux temps (ce qui signifierait deux tranches de travaux pour l'élévation du mur), les deux couches seraient séparées par un « niveau de travail » matérialisé par une couche plus dure et de constitution différente, ce qui n'est pas apparu à la fouille.

42. Il est possible qu'une étude stratigraphique un peu plus à l'est nous apporte des informations supplémentaires sur l'évolution du secteur entre les deux événements, notamment sur le niveau supérieur exact de la tranchée de fondation. Le niveau représenté sur la stratigraphie est (fig. 3) est celui du sol actuel après les interventions archéologiques anciennes.

43. Aucun bloc inscrit n'a été trouvé ; des poids en pierre sont actuellement à l'étude. De nombreux fragments métalliques devraient être étudiés.

**b) Étude du matériel** (fig. 15 à 26, p. 191 à 202)

*Matériel céramique.* Au cours de cette recherche, nous avons tenté de regrouper ce qui appartenait à une même production. Mais nous tenons à préciser qu'une majorité des céramiques a subi une élévation de température importante au cours de l'incendie. Ceci a entraîné une modification de l'aspect de certains vases (pâte et engobe).

L'étude a porté sur 2468 tessons ou formes entières provenant de 569 vases identifiés<sup>44</sup>.

Plusieurs types de pâte ont été reconnus, mais trois sont majoritaires<sup>45</sup> :

1. Pâte rouge orangé à violet, peu compacte, quelques grains de quartz et de mica, quelques nodules blancs (calcaire). On note la présence, en pourcentage et de dimensions variables, de particules allongées fines, blanches. Engobe rouge. Ce type appartient probablement aux pâtes alluviales « Nil Silt ».

2. Pâte orangée clair à gris très clair, compacte, aspect sableux, quelques très fins grains de quartz, de mica et calcaire. Rares nodules rouges (nodules ferriques). Engobe beige.

3. Pâte beige à verdâtre, poreuse, nombreuses petites inclusions, présence de quartz, nodules rouges, rares micas. Les nos 2 et 3 appartiennent aux pâtes calcaires « Marl Clay ». En dehors de ces trois types d'autres compositions existent mais souvent représentées par un petit nombre d'exemplaires, voir un ou deux. Nous les décrirons par la suite.

*Pâte 1 :*

**Forme 1**, fig. 15 : petite coupe à panse oblique, bord droit, fond plat et légèrement dégagé<sup>46</sup>.

Dimensions :  $\varnothing = 7,5 < x < 10$  cm, en majorité : 8,5 cm ( $\varnothing$  : diamètre du bord).  
H =  $3,5 < x < 4$  cm (H : Hauteur).

**Forme 2**, fig. 15 : petite coupe à panse oblique, bord droit, fond plat bien dégagé parfois mouluré.

Dimensions :  $\varnothing = 11 < x < 11,5$  cm.  
H =  $6,5 < x < 7,5$  cm<sup>47</sup>.

**Forme 3**, fig. 15 : coupe à panse oblique, bord droit, fond plat bien dégagé et très large. Un seul exemplaire complet.

Dimensions :  $\varnothing = 17$  cm.  
H = 10 cm<sup>48</sup>.

44. Nous estimons qu'une marge d'erreur d'environ 5 % est possible. Après avoir identifié les éléments caractéristiques (bord, fond, anse, décor), nous les avons regroupés avec les fragments de panse. Quelques difficultés sont alors apparues dans la mesure où certains vases n'avaient pas subi la même élévation de température sur toutes les zones. Dans d'autres cas, le regroupement a été facilité par le fait que quelques vases avaient été retrouvés écrasés sur place. Dans un cas (Forme 49, fig. 24), le vase était intact.

45. Comme p. 4 *sq.*, nous présenterons les formes associées aux pâtes. Sur les planches les nos non soulignés sont les nos d'inventaire (qu'il faut faire précéder de : K.VI.Q/R.1), les nos soulignés sont les nos des formes.

46. Anus, Sa'ad, 1971, fig. 19, nos 334-62 (XXXV<sup>e</sup> dyn.), K. N. N° 2 (XXVI<sup>e</sup> dyn.-Ptolémaïque).

47. K. N. n° 44 (XXVI<sup>e</sup> dyn.-Ptolémaïque).

48. K. N. n° 145 (XXVI<sup>e</sup> dyn.-Ptolémaïque); Anus, Sa'ad, 1971, fig. 13, nos 277, 283 et fig. 18, n° 307 (IX<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles av. J.-C.); Mysliwiec, 1987, n° 376, p. 58 *sq.* Nous avons pu constater, lors de notre étude du matériel de Karnak, que cette forme sera produite jusqu'à la période ptolémaïque incluse.

**Forme 4**, fig. 15 : support de vase au bord arrondi, souligné par une strie, et aux parois convexes.

Dimensions :  $\varnothing = 6 < x < 14$  cm, en majorité 13,5 cm.

$H = 4 < x < 11$  cm<sup>49</sup>.

**Forme 5**, fig. 15 : bol à anse arrondie, bord rentrant. Pas d'exemplaire entier.

Dimensions :  $\varnothing = 11 < x < 12$  cm.

**Forme 6**, fig. 15 et 24 : pot à panse globulaire, bord déversé mouluré ou parfois rabattu, fond pointu.

Dimensions :  $\varnothing = 7 < x < 13,6$  cm.

$H = 9,5 < x < 39$  cm<sup>50</sup>.

Dans le matériel, ce type porte toujours un décor représentant le dieu Bès. Ce décor est à la fois rapporté (nez), incisé (sourcils) ou repoussé. Sur l'exemplaire n° 559, l'engobe ocre-rouge s'enlève très facilement. Il semble qu'il ait été posé après la cuisson.

**Forme 7**, fig. 16 : jarre à col assez court, bord droit souligné par une moulure, épaule arrondie et panse plutôt cylindrique. Un exemplaire possède sur la panse un décor de bandes horizontales lissées. Pas de forme entière.

Dimensions :  $\varnothing = 9,3 < x < 10$  cm<sup>51</sup>.

**Forme 8**, fig. 16 : petit pot à col étroit, bord droit et panse légèrement globulaire, fond arrondi grossièrement terminé.

Dimensions :  $\varnothing = 3,5 < x < 4,5$  cm.

$H = 12 < x < 15$  cm.

**Forme 9**, fig. 16 : jarre à col court, bord mouluré avec une gorge interne, panses cylindriques et épaule nettement marquée. Pas de forme entière. Cette forme est caractérisée par un engobe épais, probablement rouge à l'origine (actuellement la teinte varie entre le noir et le gris sombre). Quelques fragments de paille assez grands existent dans la pâte.

Dimensions :  $\varnothing = 10,3$  cm.

**Forme 10**, fig. 16 : jatte à bord large déversé, panse cylindrique marquée par une carène dans la zone inférieure, pas de forme entière. Cette forme est caractérisée par un décor de lignes horizontales ou verticales (mais pas associées).

Dimensions :  $\varnothing = 24 < x < 26,4$  cm<sup>52</sup>.

**Forme 11**, fig. 17 : jatte à bord déversé et départ de panse verticale. Pas de forme entière.

Dimensions :  $\varnothing = 22 < x < 23$  cm.

**Forme 12**, fig. 17 : support de vase (?) cylindrique, haut, présentant un décrochement à une de ses extrémités. Pas de forme entière.

**Formes 13 à 21**, fig. 17 : constituent une série de petits pots trouvés surtout en un exemplaire. Nous n'en ferons pas la description systématique.

49. Mysliwicz, 1987, n° 489, p. 65; Anus, Sa'ad, 1971, fig. 1, n° 120; Mostafa, 1988, fig. 13, p. 20 (XXVI<sup>e</sup> dyn).

50. Hölscher, 1954, n° N. 5 (XXII<sup>e</sup> dyn. ou plus tard).

51. Hölscher, 1954, n° C. 6). Cette forme semble appartenir à une série de jarre à col cylindrique plus ou moins haut; Mostafa (1988), p. A6, fig. 8 (période saïte).

52. Cette forme a également été trouvée dans des contextes tardifs à Karnak-Nord, selon Jacquet-Gordon.

**Forme 22**, fig. 17 : pot avec un pied annulaire, une panse carénée dont la partie supérieure comporte au moins deux rangées de trous. Ce vase a été trouvé à côté du « foyer<sup>53</sup> ». Il contenait encore des cendres grises très fines. Peut-être s'agit-il d'un vase à encens ?

Dimensions :  $\varnothing = \text{fond} = 11 \text{ cm.}$

**Forme 23**, fig. 18 : jatte à bord horizontal mouluré. Pas de forme entière.

Dimensions :  $\varnothing = 35,2 \text{ cm.}$

**Forme 24**, fig. 18 : jatte à bord en bandeau légèrement déversé. Pas de forme entière.

Dimensions :  $\varnothing = 25,3 \text{ cm.}$

**Forme 25**, fig. 18 : jatte à bord en bandeau. Pas de forme entière.

Dimensions :  $\varnothing = 22 \text{ cm.}$

**Forme 26**, fig. 18 : jatte à bord mouluré. Pas de forme entière.

Dimensions :  $\varnothing = 19,4 < x < 24 \text{ cm.}$

**Forme 27**, vase cylindrique se terminant par deux « oreilles<sup>54</sup> ».

#### *Pâte 2 :*

**Forme 28**, fig. 18 : assiette à panse oblique, bord déversé et fond probablement arrondi. Pas de forme entière.

Dimensions :  $\varnothing = 14 < x < 15 \text{ cm}^{55}$ .

**Forme 29**, fig. 18 : coupe à panse « oblique » arrondie, bord avec un bourrelet externe souligné par une fine strie, fond légèrement pointu.

Dimensions :  $\varnothing = 22 < x < 28 \text{ cm.}$

$H = 3,5 < x < 6 \text{ cm.}$

**Forme 30**, fig. 19 et 24 : couvercle à panse oblique, bord très largement déversé presque horizontal. Le fond est arrondi et forme une bosse par rapport à la panse.

Dimensions :  $\varnothing = 14 < x < 18 \text{ cm.}$

$H = 3,5 < x < 6 \text{ cm}^{56}$ .

**Forme 31**, fig. 19 et 24 : coupe à panse oblique, bord droit et fond légèrement pointu.

Dimensions :  $\varnothing = 9,2 < x < 14,5 \text{ cm.}$

$H = 3,5 < x < 6 \text{ cm}^{57}$ .

**Forme 32**, fig. 19 et 25 : coupe à panse oblique, bord vertical marqué par une carène à la liaison avec la panse, il possède une légère gorge externe. Le fond est pointu.

Dimensions :  $\varnothing = 12 < x < 28 \text{ cm.}$

$H = 4 < x < 5,5 \text{ cm}^{58}$ .

**Forme 33**, fig. 19, 20 et 25 : pot à panse ovoïde marquée par des stries. Le bord

53. Voir p. 8.

54. La bibliographie des publications mentionnant les sites où furent trouvés de tels vases ainsi que leur interprétation est reprise par Aston (1989). L'auteur propose une nouvelle interprétation de ces « Fire Dogs » ou « Feuerbecker » ; il s'agirait de support de vase (fig. 2, p. 32).

55. K. N. n° 84 (XXVI<sup>e</sup>-XXX<sup>e</sup> dyn.).

56. Mysliwicz, 1987, n° 383, p. 58 sq. Paice, 1986/1987 fig. 8, p. 107 et p. 102 (Périodes saïte et perse).

57. Anus, Sa'ad, 1971, fig. 13, n° 127 (IX<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles av. J.-C.).

58. K. N. n° 43 (XXVI<sup>e</sup> dyn.-Ptolémaïque), n°s 80, 81 (XXVI<sup>e</sup>-XXX<sup>e</sup> dyn.); Hölscher, 1954, n° W. 6 (XXV<sup>e</sup> dyn.).

mouluré, en bandeau, présente une très grande variété de forme. La panse peut ou non porter deux petites anses dans la zone supérieure. Cette forme est la plus fréquente.

Dimensions :  $\varnothing = 6 < x < 8,5$  cm.

H =  $20 < x < 30$  cm<sup>59</sup>.

**Forme 34**, fig. 20 : pot avec un col droit marqué par deux stries (l'une à la base de la lèvre, l'autre à la base du col). La panse semble être ovoïde et allongée. Le fond est pointu.

Dimensions :  $\varnothing = 2,6 < x < 9$  cm<sup>60</sup>.

**Forme 35**, fig. 20 : pot avec un bord en amande plus ou moins droit. Le col est court. L'épaule, carénée, peut ou non porter deux petites anses. Pas de forme entière.

Dimensions :  $\varnothing = 8 < x < 10$  cm<sup>61</sup>.

**Forme 36**, fig. 20 : gourde à col court et droit, le bord est légèrement en bourrelet. Sur la panse les stries de tournage sont nettes. Pas d'anses.

Dimensions :  $\varnothing = 3$  cm.

H = 15 cm<sup>62</sup>.

### *Pâte 3 :*

**Forme 37**, fig. 21 : cruche à col et bord mouluré, la base du col est marquée par une strie, la panse est ovoïde et le fond est probablement pointu.

Dimensions :  $\varnothing = 3 < x < 4,8$  cm.

**Forme 38**, fig. 21 : cruche à col et bord sans doute mouluré, panse ovoïde très allongée et marquée par des stries dans la zone supérieure. Fond pointu. Pas de forme entière<sup>63</sup>.

**Forme 39**, fig. 21 : pot à panse cylindrique striée et à fond pointu. Pas de forme entière.

**Forme 40**, fig. 21 : bol caréné à panse striée droite et bord droit souligné par une strie. Le fond est pointu.

Dimensions :  $\varnothing = 9,5$  cm.

H = 6 cm.

**Forme 41**, fig. 21 : coupe à paroi verticale avec des stries fines. La panse est marquée par un ressaut dans la zone inférieure avant un fond pointu. Pas de forme entière<sup>64</sup>.

**Forme 42** : pot dont la forme est proche de 34.

**Forme 43**, fig. 21 : gobelet à panse tronconique et bord droit. La panse est marquée par une série de stries fines. Pas de forme entière.

Dimensions :  $\varnothing = 11$  cm.

59. K. N. nos 86, 516, 724, 726 (XXVI<sup>e</sup> dyn.-Ptolémaïque); Mysliwicz, 1987, nos 397-399, p. 60 *sq.* et 465-483 (Époque tardive); Anus, Sa'ad, 1971, fig. 19, nos 244, 295 (I<sup>er</sup>-VII<sup>es</sup> siècles av. J.-C.); Hölscher, 1954, n° F2 (XXII<sup>e</sup>-XXVI<sup>e</sup> dyn.); Redford, 1981, p. 35, fig. 7a, nos 1, 2; fig. 7b (top) (XXVI<sup>e</sup> dyn.-milieu du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.); p. 17 (la XXVI<sup>e</sup> dyn. correspondrait à la date d'apparition de cette production).

60. Mysliwicz, 1987, nos 415, 416, p. 63 *sq.* (Époque Tardive).

61. K. N. n° 279 (XXVI<sup>e</sup> dyn.-Ptolémaïque); Mysliwicz, 1987, nos 439, 490, 491 (Époque Tardive).

62. K. N. n° 598 (XXVI<sup>e</sup> dyn.-Ptolémaïque); Mysliwicz, 1987, n° 568, p. 66 *sq.* (Époque tardive).

63. Mysliwicz, 1987, n° 550, p. 66, 68 (Époque Tardive); Hölscher, 1954, n° 12 (XXVI<sup>e</sup> dyn.); Arnold, Settgats, 1966, Abb. 4, n° 770.

64. Mysliwicz, 1987, n° 594, p. 66, 68 (Époque Tardive).

**Forme 44**, fig. 21 : bol à bord droit et panse striée, peu profonde. Sur un exemplaire complet, le fond est plat.

Dimensions :  $\varnothing = 10 < x < 18$  cm<sup>65</sup>.

A côté de ces trois types de pâte, d'autres productions existent mais beaucoup moins bien représentées.

*Pâte 4 :*

Pâte rose, feuilletée avec quelques micas, grains de calcaire, rares quartz ; quelques nodules rouges (nodules ferriques). Engobe rouge de bonne facture<sup>66</sup>.

**Forme 45**, fig. 22 et 26 : gourde dont le bord peut être marqué ou non par un bourrelet externe et une fine gorge interne. A la base du col, deux petites « fausses » anses sont plaquées contre la paroi. Elles ne peuvent avoir aucun caractère fonctionnel. Un exemplaire présente un décor de lignes verticales lissées.

Dimensions :  $\varnothing = 2 < x < 4,5$  cm.

H =  $10 < x < 21$  cm<sup>67</sup>.

Un exemplaire de la forme 36 a été identifié dans cette pâte.

*Pâte 5 :*

Pâte orangée à grise. Compacte mais avec de nombreuses inclusions assez grosses, quartz, nodules rouges, peut-être des petits tessons, quelques micas. L'engobe est rouge-marron. La surface présente un aspect granité caractéristique qui semble être le résultat d'une rétraction importante de la pâte faisant ressortir les inclusions.

Seule la forme 45 a été trouvée avec cette pâte.

*Pâte 6 :*

Pâte beige, fine, compacte avec de rares grains de quartz et quelques très fins micas. Engobe beige verdâtre.

**Forme 46**, fig. 22 : mortier à bord en bandeau et fond plat.

Dimensions :  $\varnothing = 22 < x < 26$  cm.

H = 10,5 cm (un seul exemplaire entier).

*Pâte 7 :*

Pâte rouge orangé, très grossière avec de gros dégraissants végétaux (paille) et de grosses inclusions. Engobe rouge orangé ou beige.

**Forme 47**, fig. 22 : jatte à bord mouluré avec ou sans anse sous le bord. On note sur un exemplaire (fig. 20, n° 51) un engobe beige dans la zone supérieure de la panse.

Dimensions :  $\varnothing = 24 < x < 36$  cm<sup>68</sup>.

**Forme 48**, support (?) ou plat à cuire, peu haut et à fond plat. Une bande rapportée avec un décor digité est placée près du bord.

Dimensions :  $\varnothing = 40$  cm.

H = 10 cm.

65. Mysliwiec, 1987, n° 721, p. 70, 72 (Époque Tardive).

66. Cette pâte rappelle celle connue pour les productions coptes de la région d'Assouan (Groupe 0).

67. K. N., n° 493 (XXI<sup>e</sup>-XXV<sup>e</sup> dyn.), 141 (XXV<sup>e</sup> dyn.-Ptolémaïque); Hölscher, 1954, proche du n° U7 (XXVI<sup>e</sup> dyn.).

68. Hölscher, 1954, n° A3 (XXV<sup>e</sup> dyn.); proche de Paice, 1986/1987, fig. 6, n° 4 (XXVI<sup>e</sup> dyn.).

*Pâte 8 :*

Pâte marron orangé à gris, très fine, bien cuite, quelques très fines inclusions (quartz, rares micas). Engobe marron extérieur et plus clair à l'intérieur.

**Forme 49**, fig. 23 et 26 : amphore trapue à col droit court, épaule presque horizontale marquée par un angle très net avec la panse cylindrique. Deux petites anses s'attachent sur l'épaule et le haut de la panse. Le fond est pointu.

Un des exemplaires a été retrouvé avec son bouchon fait de terre et de paille, marqué par l'empreinte d'un tissu et d'une corde. Un résidu noir était conservé au fond. Une première analyse au laboratoire de chimie du CFEETK a permis de déceler des traces de natron.

Dimensions :  $\varnothing = 8,5 < x < 9,2$  cm.

H =  $53,5 < x < 42$  cm.

Cette amphore est peut-être à considérer comme une importation levantine. Sa présence, en au moins quatre exemplaires, est un bon indice chronologique<sup>69</sup>.

*Pâte 9 :*

Pâte proche de la pâte 2 mais dont l'aspect complètement brûlé ne nous permet pas de donner une attribution précise.

**Forme 50**, fig. 22 : grande amphore à bord déversé et deux petites anses au départ de la panse. Celle-ci est cylindrique s'élargissant vers le fond (manquant)<sup>70</sup>.

Nous avons présenté 75,53 % de la totalité des tessons ou formes entières retrouvées. Parmi les 26,47 % restant, 15,23 % appartenaient à des productions très tardives (coptes) provenant des déblais perturbés recouvrant en quelques endroits la construction. Ils ne paraissent pas être en place. Les derniers 11,24 % représentent des fragments de panses auxquels nous n'avons pu encore attribuer une forme ou un N° de pâte<sup>71</sup>. Les formes 33, 1, 32, 28, 31, 45, 37, 7, 2, 27, 6, 34, 35, 4, 38, 9 (par ordre décroissant des pourcentages) sont les plus fréquentes avec une nette prédominance des formes 33 et 1. On note ainsi que les céramiques en pâte calcaire « Marl Clay » sont très bien représentées et qu'elles peuvent être le témoignage d'une production locale de la région thébaine à la XXVI<sup>e</sup> dyn.

Cette importance des pâtes calcaires existait déjà au Moyen Empire<sup>72</sup>, ce qui ne sera plus le cas à partir de la période ptolémaïque où les pâtes alluviales sont prédominantes<sup>73</sup>.

Ces céramiques offraient la possibilité d'étudier un matériel riche, homogène et stratigraphiquement bien situé. D'après les informations archéologiques de la fouille et

69. Sagone, 1982, p. 84 *sq.*, fig. 2, n° 7 (datation très large : 1200-450 av. J.-C.); Zemer, 1977, p. 18-21, fig. V et 5, n° 13 (date d'apparition proposée : VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. mais plus fréquente aux VI<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles av. J.-C.), l'auteur mentionne les sites où ces amphores furent trouvées en Égypte; Teixidor, 1976, VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (d'après des inscriptions sur des fragments). Gratien, Soulié, 1988, p. 45, fig. 14, n° ? a daté du VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C.; Mysliwiec, 1987, n° 396, p. 60 *sq.*, Taf. XII, fig. 2; Paice, 1986/1987, p. 98 et fig. 1, n° 3, « Phoenician Store Jars », datées de la fin du VIII<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. D'après une communication personnelle de M<sup>me</sup> Paice, des imitations égyptiennes auraient été fabriquées à une période plus tardive. Nous souhaiterions remarquer également que d'autres productions de la côte levantine sont présentes à Karnak; ainsi une grande amphore à anses de panier avait été retrouvée à l'est du Lac Sacré (Anus, Sa'ad [1971], fig. 10, n° 159, p. 225). Pour cette amphore, voir Calvet, 1986, p. 506, fig. 1 (milieu VIII<sup>e</sup>-milieu IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.). Sur les contacts entre l'Égypte et la Phénicie, voir Leclant, 1968, p. .

70. Hölscher, 1954, n° F3 (probablement XXV<sup>e</sup> dyn.).

71. Des correspondances peuvent être établies entre le matériel du sondage (SO) et celui de la structure (ST) : pâte 1 (SO) = pâte 2 (ST), pâte 2 (SO) = pâte 6 (ST), pâte 3 (SO) proche de la pâte 7 (ST).

72. Jacquet-Gordon, 1987, p. 22.

73. Peut-être même un peu avant.

l'étude du matériel trouvé sur d'autres sites que nous avons mentionnés, nous serions tentés de dater ce matériel de la XXVI<sup>e</sup> dyn., et peut-être plus précisément de la fin du VII<sup>e</sup> et du début du VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

**c) Étude architecturale** (fig. 9 à 12, p. 187 à 189)

Le dégagement de la structure de briques a fait réapparaître un ensemble de murs perpendiculaires de hauteurs variées. Le plan (fig. 9, p. 187) permet de distinguer deux ensembles<sup>74</sup> :

— au sud, un plus grand bâtiment dont l'accès disparu doit se trouver au sud. Le niveau moyen de son sol est à la cote 78,67 m (IGN 1968) ;

— au nord en contrebas, deux pièces accolées et très ruinées qui appartiennent sans doute à un bâtiment voisin du premier. Le niveau moyen de leur sol est à la cote 77,40 m.

La pièce centrale (8,90 × 4,55 m) du plus grand bâtiment s'ouvre par quatre portes sur quatre petites pièces indépendantes les unes des autres : deux à l'ouest (2,63 × 1,04 m et 2,26 × 1,04 m) et deux au nord (3,22 × 1,38 m et 2,47 × 1,46 m).

Des poids de pierre et de nombreuses poteries intactes ont été découvertes rangés sur le sol des petites pièces de l'ouest.

Dépendances de la pièce centrale, elles ont servi de lieu de stockage.

Les seuils de leurs portes sont en briques et correspondent aux assises supérieures des fondations. Leurs encadrements en grès sont composés de piédroits taillés sur trois faces et partiellement en place. Leurs linteaux taillés sur deux faces ont été retrouvés effondrés et brisés mais ont été replacés sur l'élévation de la figure 9. Les faces de joints verticaux de ces linteaux sont percées d'orifices en forme d'anse. La porte d'accès à cette pièce centrale devait être dans le mur sud disparu.

Dans son mur est, faisant face aux deux portes du mur ouest, deux niches aux proportions identiques (1,88 × 0,66 m) ont été installées (fig. 9, p. 187, plan).

Leur appareillage de briques montre qu'elles ne sont pas des portes bouchées. Encadrant ces niches, une moulure en forme de listel plat a été exécutée en enduit lissé et peint, épais de 2 à 3 cm. L'appareillage de la maçonnerie en brique crue<sup>75</sup> montre des assises de boutisses alternant avec des assises de carreaux. Les irrégularités de hauteur dans une même assise sont rattrapées dans les joints horizontaux (jusqu'à 2 cm d'épaisseur). Les joints verticaux visibles sont plus fins (1 cm) alors que ceux placés au cœur de la maçonnerie sont largement ouverts (4 cm) et souvent vides.

L'épaisseur des murs définit trois types de maçonnerie (fig. 9, p. 187) :

— les fondations alignent trois briques posées en boutisses et bout à bout (29 + 4 + 29 + 4 + 29 cm = 95 cm) ;

— les murs porteurs alternent une assise composée de deux boutisses bout à bout (29 + 4 + 29 cm = 62 cm) avec une assise de carreaux encadrant une boutisse (13 + 4 + 29 + 3 + 13 cm = 62 cm). Ces murs larges encadrent la pièce centrale et supportaient le plafond et les encadrements de pierre des portes ;

74. Le relevé a été établi à partir du quadrilatère formé par les angles de la pièce principale. Les côtés altimétriques ont été relevés à partir du niveau supérieur de la dalle de fondation du mur de Thoutmosis IV, soit 77,50 m par rapport au niveau de référence du temple (IGN 1968). L'érosion, la déformation des maçonneries, notamment l'effondrement de la partie supérieure du mur nord ont souvent rendu délicate la lecture des alignements et des calepinages.

75. Briques rubéfiées (incendie). Ainsi, une partie de l'angle sud-ouest a été consolidée.



— les murs minces sont construits d'assises adossant une boutisse à un carreau (29 + 3 + 13 cm = 45 cm). Ils délimitent les quatre petites pièces annexes.

Les chaînages d'angle ayant été très soigneusement exécutés, les murs y sont rarement fissurés.

L'alternance des différents schémas d'assise ne semble dépendre que du maçon et de son savoir-faire. Fréquemment les vides sont comblés par des morceaux de briques.

Les murs étaient certainement renforcés par des chaînages de bois dont les empreintes sont encore visibles dans la pièce annexe nord-ouest (face sud à 1,5 m du sol). Dans la pièce centrale, la base du mur est montre encore des inclusions de charbon de bois (fig. 11, p. 188)<sup>76</sup>.

### III. CONCLUSION

Ces deux études nous ont permis de mieux connaître certains vestiges de la zone nord-ouest.

Chronologiquement, il est possible de dire qu'avant la XXVI<sup>e</sup> dynastie un habitat (dont nous ne pouvons actuellement déterminer la fonction) occupait ce secteur<sup>77</sup> et devait se poursuivre plus au nord. Par la suite, à la XXVI<sup>e</sup> dynastie, un ensemble de constructions<sup>78</sup>, auquel appartient le bâtiment brutalement incendié, que nous avons fouillé s'implante. D'après les ensembles de céramiques, leur type, leur regroupement dans les petites pièces et à l'étage, leur quantité et leur variété ainsi que la qualité et l'organisation interne de la construction, nous pensons qu'il s'agit d'un lieu de stockage où était conservé un matériel (poids en pierre, vases, denrées alimentaires, matériel utilitaire)<sup>79</sup> lié au fonctionnement interne et quotidien du temple<sup>80</sup>. Ceci n'est pas sans rappeler les commentaires que Cl. Traunecker a présentés sur les « temples hauts »<sup>81</sup>. À ce titre, les niches situées symétriquement en face des portes donnant accès aux petites pièces ouest, ainsi que le foyer situé dans l'axe des deux pièces nord pourraient être le témoignage de ce que Traunecker appelle un « rituel de consécration » pour l'offrande quotidienne (rappelons que du blé a été trouvé *in situ*)<sup>82</sup>. Nous connaissons l'existence, à la suite des

76. La présence d'éléments de bois avait été notée dans d'autres constructions de briques dans l'enceinte du Temple (Anus, Sa'ad [1971]).

77. Vestiges de murs de briques antérieurs à la construction rubéfiée et passant sous le mur de Nectanébo, p. 2, note 7.

78. Il est fort probable que les documents archéologiques encore en place à l'est et à l'ouest de la structure rubéfiée appartiennent à cette même période. Une extension de la fouille à l'est permettrait de s'assurer de l'existence d'un complexe contemporain.

79. Nous pensons aux jarres ayant contenu du blé et retrouvées en place, aux types d'empilements et de rangement probables des quelque 569 vases (identifiés) retrouvés.

80. Nous avons relevé la présence de niches dans certaines constructions du Haut-Empire dégagées à Éléphantine (Kaiser *et al.* [1987], p. 97, Abb. 8). Pour la période contemporaine du bâtiment fouillé à Karnak, nous remarquons que quelques structures dégagées à Médinet Habou, qui n'ont pas fonction de maisons, possèdent au moins sur un côté une série de petites pièces de mêmes dimensions. Ces constructions sont intégrées dans un tissu urbain (Hölscher [1954], p. 14-16 et fig. 20).

81. Cl. Traunecker, 1987. A propos de la partie atelier mentionnée par l'auteur (p. 157), nous devons signaler la présence, au nord de la structure, d'une petite construction ronde de briques « habillées » de terre crue et remplie de cendres (fig. 7, plan).

82. Dans le secteur fouillé, mais hors stratigraphie, a été trouvée une tête de bronze. Cette tête d'époque ptolémaïque, ou du moins tardive, a été coulée suivant la technique de la cire à fond perdu autour d'un noyau plein à base d'argile et de sable. Elle représente la tête d'une déesse (Isis ?) portant une large perruque hathorique à double retombée et un modius entouré d'une rangée de cobras dressés. Un uraeus apparaît aussi sur le front portant disque solaire et cornes lynformes. Hauteur : 9,5 cm ; largeur : 7,5 cm ; profondeur : 6,5 cm ; hauteur de la couronne : 2 cm ; hauteur de l'uraeus : 3,7 cm.

fouilles de J. Lauffray à l'est du Lac Sacré, de maisons de prêtres (fig. 28, p. 204) et de certains bâtiments à caractère artisanal, mais il faut relever que les occupations présentent un hiatus chronologique entre la XXV<sup>e</sup> dynastie et la période ptolémaïque. Y a-t-il eu transfert d'une partie de ces activités ?

Dans la zone concernée par la fouille, les témoignages archéologiques laissent à penser qu'entre la XXVI<sup>e</sup> dynastie et la construction du mur de Nectanébo, il n'y eut pas ou peu d'interventions. Il faut rappeler cependant que le nivellement qui a sans doute eu lieu pour l'implantation de ce mur<sup>83</sup> a dû détruire une partie des structures existantes. En ce qui concerne la construction du mur de Nectanébo, signalons que la tranchée de fondation mise au jour est en contrebas de 2 m, et que la présence de sable au fond de celle-ci n'est pas systématique<sup>84</sup>.

Après la mise en place de l'enceinte, rares sont les vestiges qui nous permettent de connaître le devenir de ce secteur. Il y eut, comme le laissent supposer les fouilles anciennes, une implantation tardive, peut-être romaine et copte<sup>85</sup>.

En attendant que de prochains travaux nous donnent plus de précisions sur l'importance de l'occupation de cette zone nord-ouest du temple d'Amon-Rê à Karnak, nous pouvons du moins affirmer qu'à la XXVI<sup>e</sup> dynastie un bâtiment fonctionnel (lieu de stockage, et peut-être « temple haut »), lié au Temple, existait au nord du Portique bubastide.

#### BIBLIOGRAPHIE

- Anus, Sa'ad (1971) : P. Anus, R. Sa'ad, « Habitations des prêtres dans le temple d'Amon de Karnak », *Kémi XXI*, 1971, p. 218-238.
- Arnold, Settgast (1966) : D. Arnold, J. Settgast, « Zweiter Vorbericht über die vom Deutschen Archäologischen Institut Kairo im Asasif unternommen Arbeiten », *MDAIK* 21, 1966, p. 72-94.
- Aston (1989) : D. Aston, « Ancient Egyptian 'Fire-Dogs' — A New Interpretation », *MDAIK* 45, 1989, p. 27-32.
- Calvet (1986) : Y. Calvet, « Les amphores chypriotes et leur diffusion en Méditerranée orientale », *Bulletin de Correspondance Hellénique*, Suppl. XIII, 1986, p. 505-514.
- Christophe (1951) : L. A. Christophe, *Karnak Nord III*, 1945-1949, F.I.F.A.O. 23, Le Caire, 1951.
- Gratien, Soulie (1988) : B. Gratien, D. Soulie, « La céramique de Tell El-Herr », *Cahier de recherche de l'Institut de Papyrologie et d'Égyptologie de Lille* 10, 1988, p. 23-55.
- Hölscher (1954) : U. Hölscher, *Post Ramessid remains (The Excavations of Medinet Habu)*, t. 5, Chicago, 1954.
- Jacquet-Gordon (1987) : H. Jacquet-Gordon, « Fouilles de Karnak-Nord (I.F.A.O.) » *Bulletin de Liaison du Groupe International d'Étude de la Céramique Égyptienne* XII, 1987, p. 21-23.

83. Ce qui a fait disparaître des niveaux, notamment le sol contemporain de Nectanébo avant la construction de l'enceinte.

84. La construction de ce mur sera analysée par J.-Cl. Golvin et O. Jaubert dans un prochain article (cf. n. 2).

85. Wilcken, 1899, p. 25 sq.

- Kaiser *et al.* (1987) : V. W. Kaizer, G. Dreyer, H. Jaritz, A. Krekeler, T. Schläger, M. Ziermann, «Stadt und Tempel von Elephantine» *MDAIK* 43, 1987, p. 75-114.
- K. N. : H. Jacquet-Gordon, «Pottery from the Twenty first to the Ptolemaic period at Karnak North», Document photocopié transmis par l'auteur.
- Lauffray (1980) : J. Lauffray, «Les travaux du Centre franco-égyptien d'étude des temples de Karnak de 1972-1977», *Karnak VI*, 1980, p. 1-65.
- Lauffray, Sa'ad, Sauneron (1975) : J. Lauffray, R. Sa'ad, S. Sauneron, «Rapport sur les travaux de Karnak. Activités du Centre Franco-Égyptien en 1970-1972», *Karnak V*, 1975, p. 1-42.
- Mostafa (1988) : I. A. Mostafa, «Tell Fara'on-Imet», *Bulletin de liaison du Groupe international d'étude de la céramique égyptienne XIII*, 1988, p. 14-22.
- Mysliwec (1987) : K. Mysliwec, *Keramik und Kleinfunde aus der Grabung im Tempel Sethos I in Gurna*, Archäologische Veröffentlichungen des D.A.I., Kairo, 57, 1987.
- Paice (1986/1987) : P. Paice, «A preliminary analysis of some elements of the Saite and Persian period Pottery at Tell El-Maskhuta», *Bulletin of the Egyptological Seminar* 8, 1966/1987, p. 95-107.
- Redford (1981) : D. B. Redford, «Interim report of the Excavation at East Karnak, 1977-1978», *JARCE XVIII*, 1981, p. 11-41 et pl. 1-4.
- Sagone (1982) : J. A. Sagone, «Levantine Storage jars of the 13th to 4th Century B.C.», *Op. Ath. XIV/7*, 1982, p. 74-89.
- Teixidor (1976) : J. Teixidor, «The Phoenician Inscriptions of the Cesnola Collection», *Metropolitan Museum Journal II*, 1976, p. 50-70.
- Traunecker (1987) : Cl. Traunecker, «Les 'Temples hauts' de Basse Époque : un aspect du fonctionnement économique des temples», *Revue d'égyptologie* 38, 1987, p. 147-162.
- Wilcken (1899) : U. Wilcken, *Griechische Ostraca*, Berlin, 1899.
- Zemer (1977) : A. Zemer, *Storage Jars in Ancient Sea Trade*, 1977, Haifa.

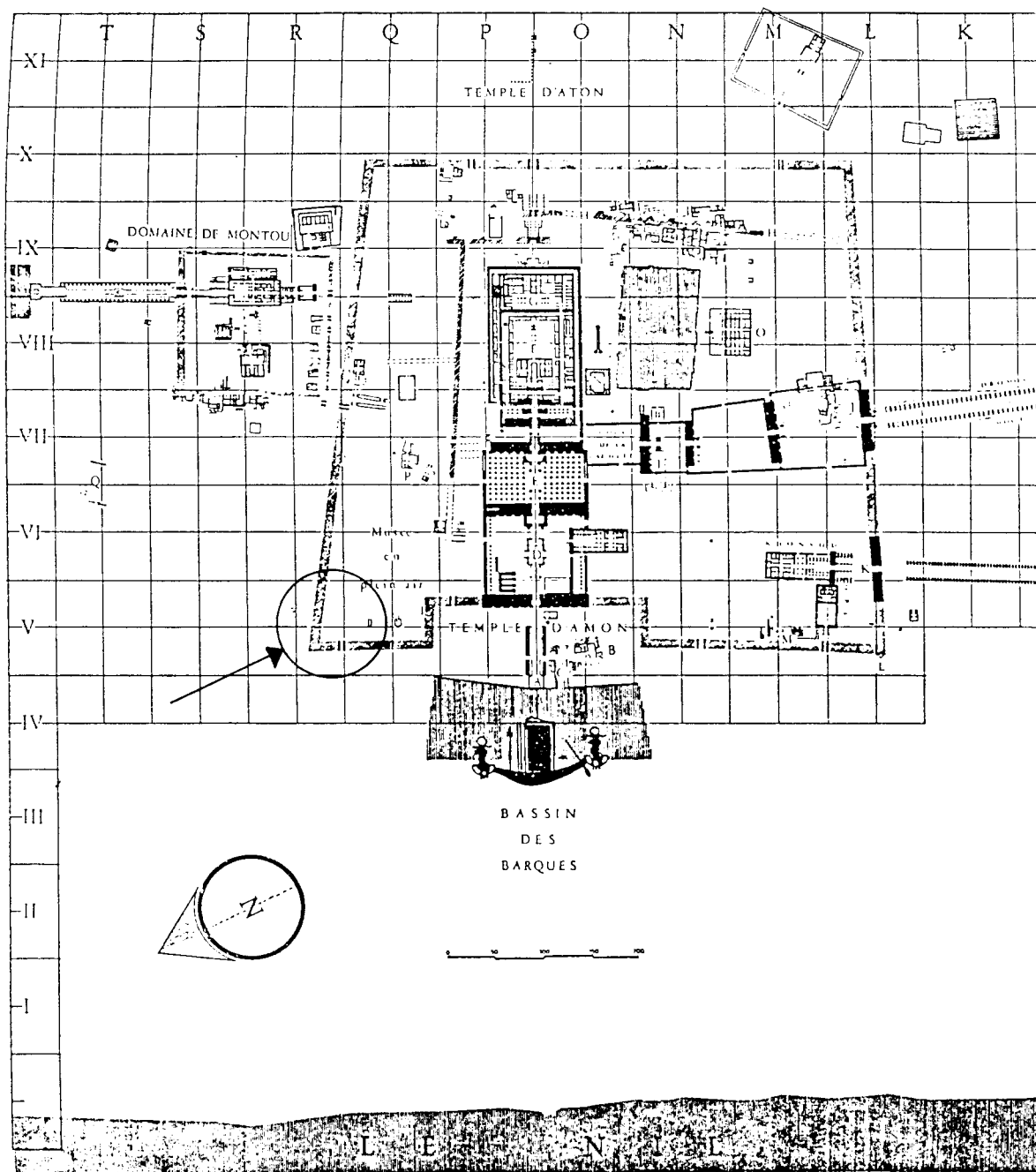


Fig. 1. — Plan de Karnak.

PLAN \_\_\_\_\_ SONDAGE M.16 \_\_\_\_\_ KARNAK VI\_R  
 \_\_\_\_\_ P. 8 \_\_\_\_\_

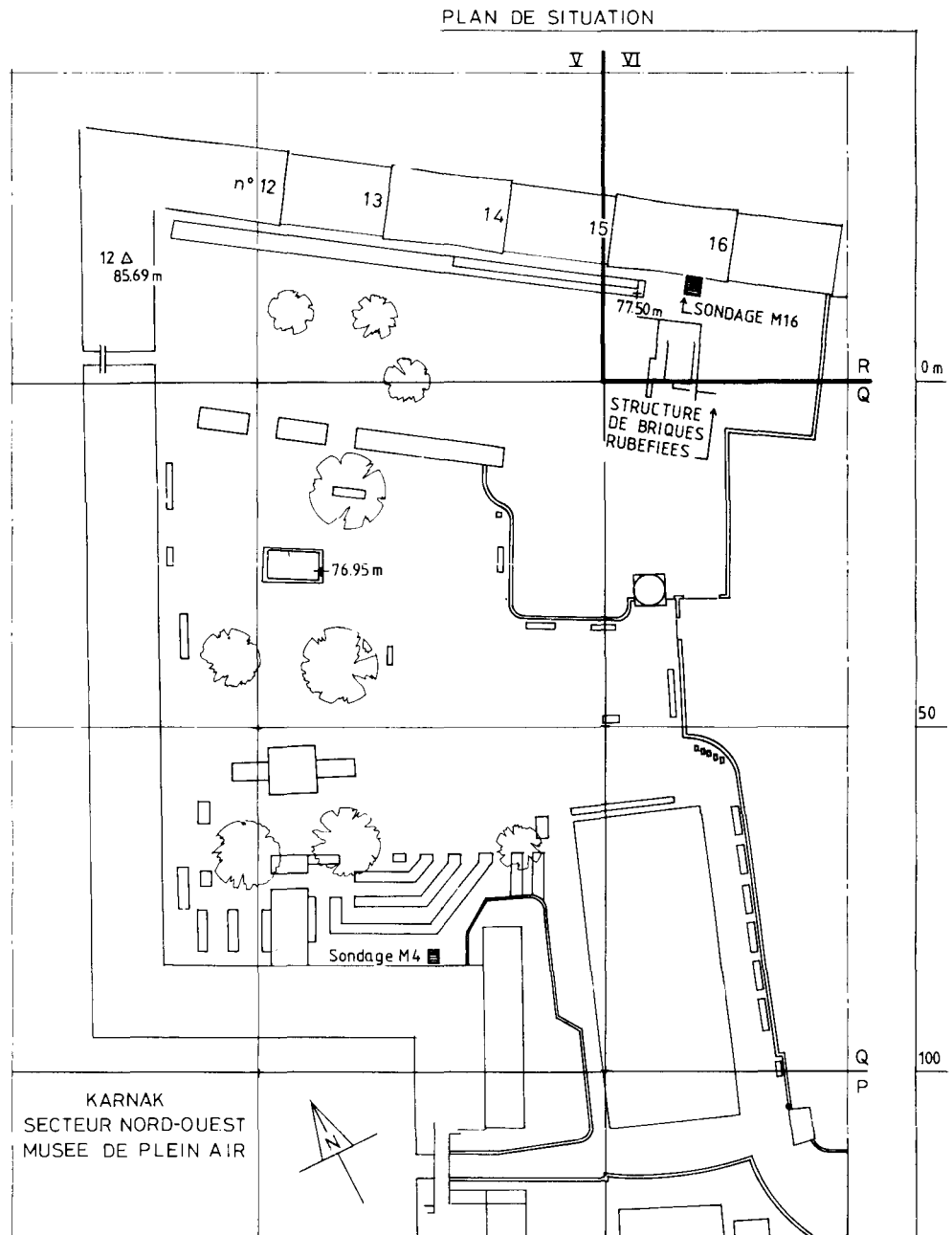


Fig. 2. — Localisation des massifs M.4 et M.16, du sondage et de la structure de briques rubéfiées.

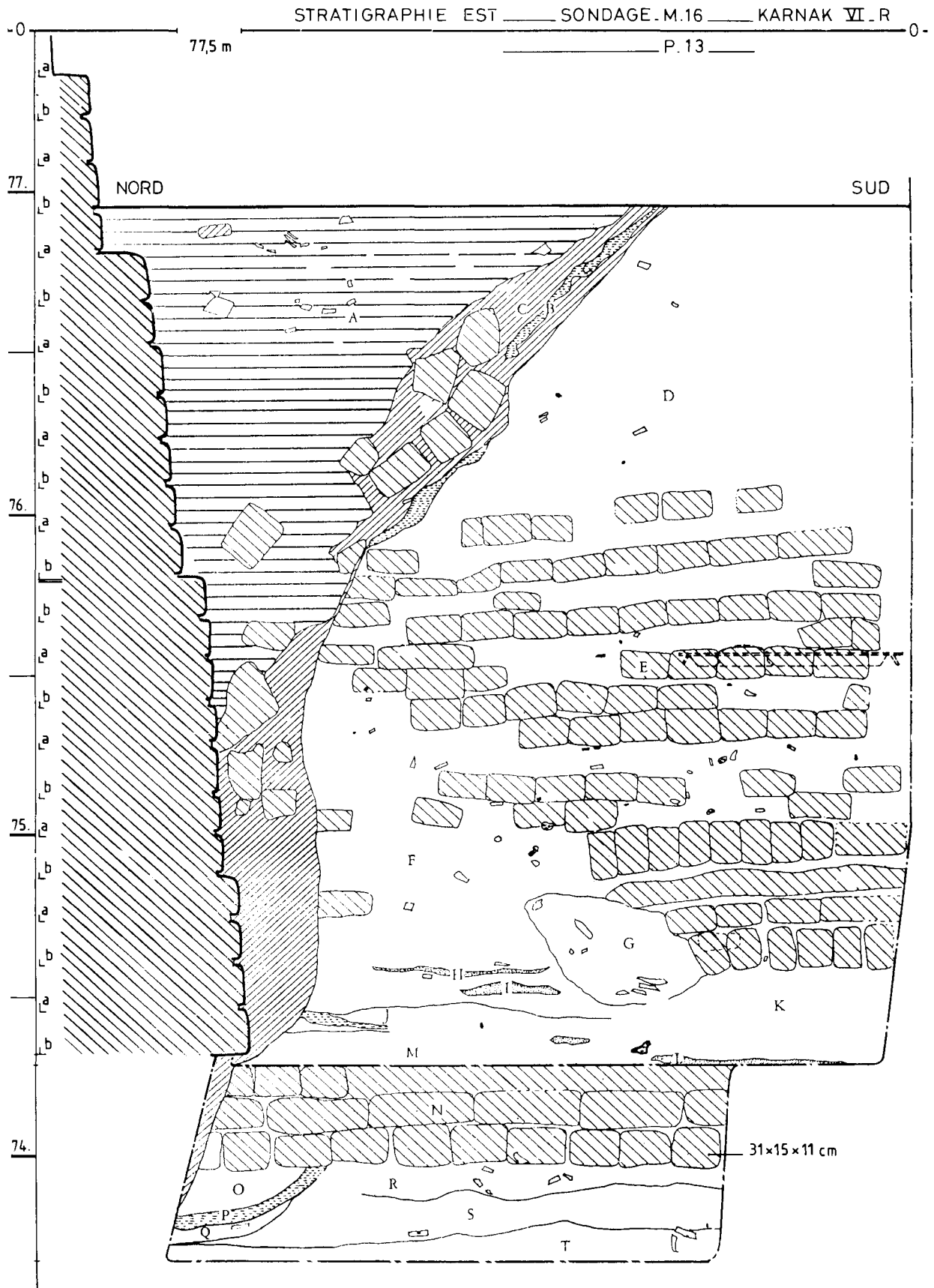


Fig. 3. — Stratigraphie est du sondage.

— Limite de la fouille — Limite des couches archéologiques; ..... Restitution; Débris de briques crues; Débris de briques cuites et briques cuites Briques crues et argile; Terre brûlée et cendres Pierre; Sable; Charbon; Tessons.



PLAN — SONDAGE M.16 — KARNAK VI - R  
 ————— P.10 —————

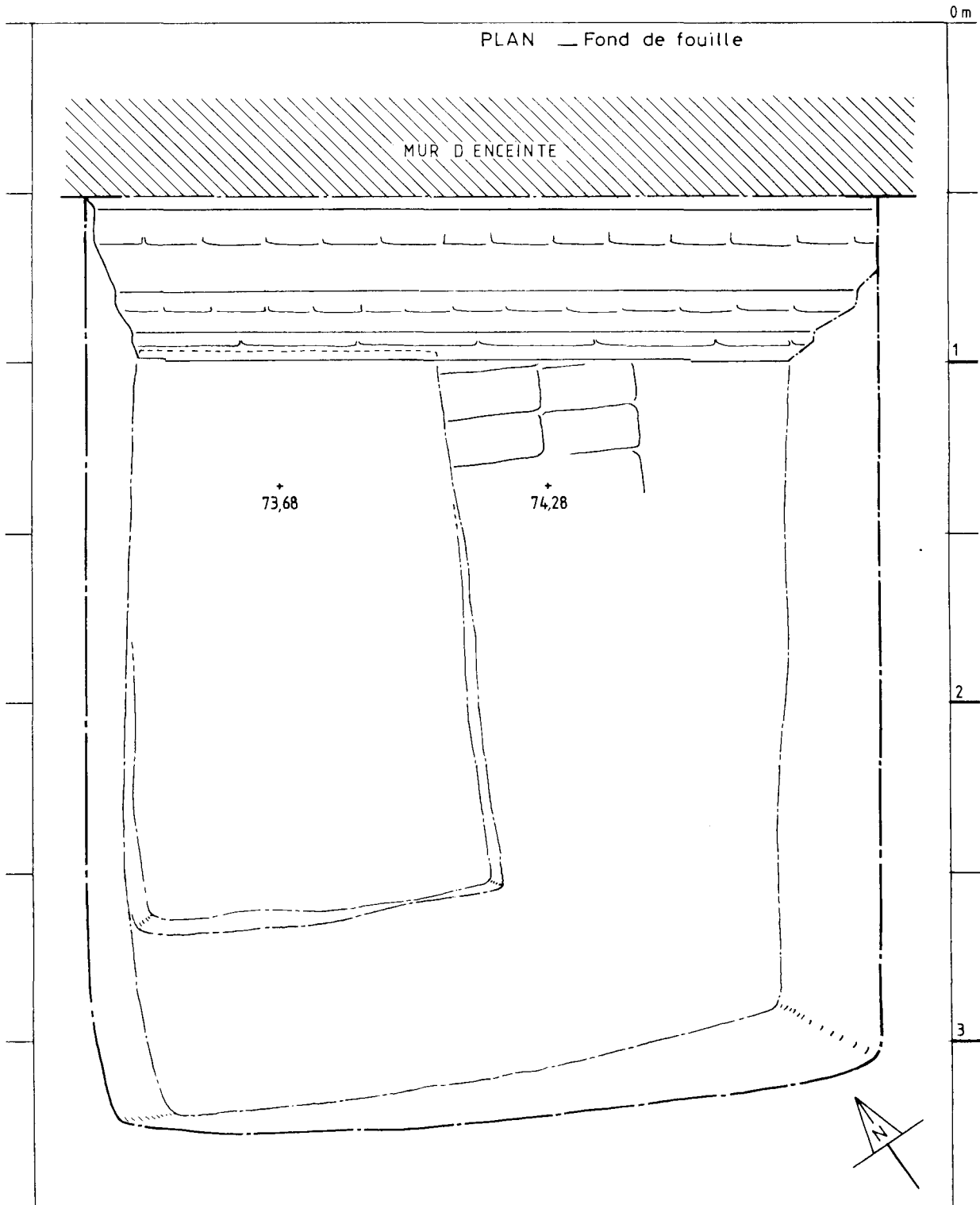
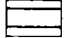
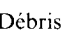
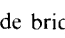
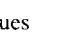
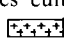
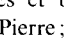
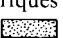
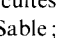


Fig. 5. — Plan du fond de fouille et croquis (page suivante).

— Limite de la fouille — Limite des couches archéologiques; - - - - - Restitution;  Débris de briques crues;  Débris de briques cuites et briques cuites  Briques crues et argile;  Terre brûlée et cendres  Pierre;  Sable;  Charbon;  Tessons.



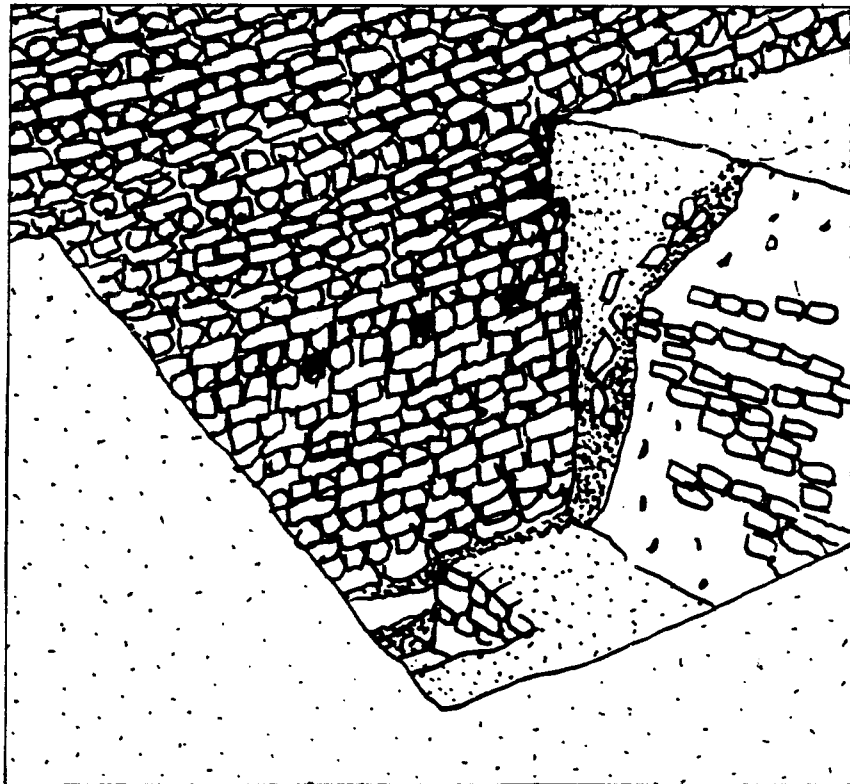


Fig. 6. — Vue perspective du sondage.

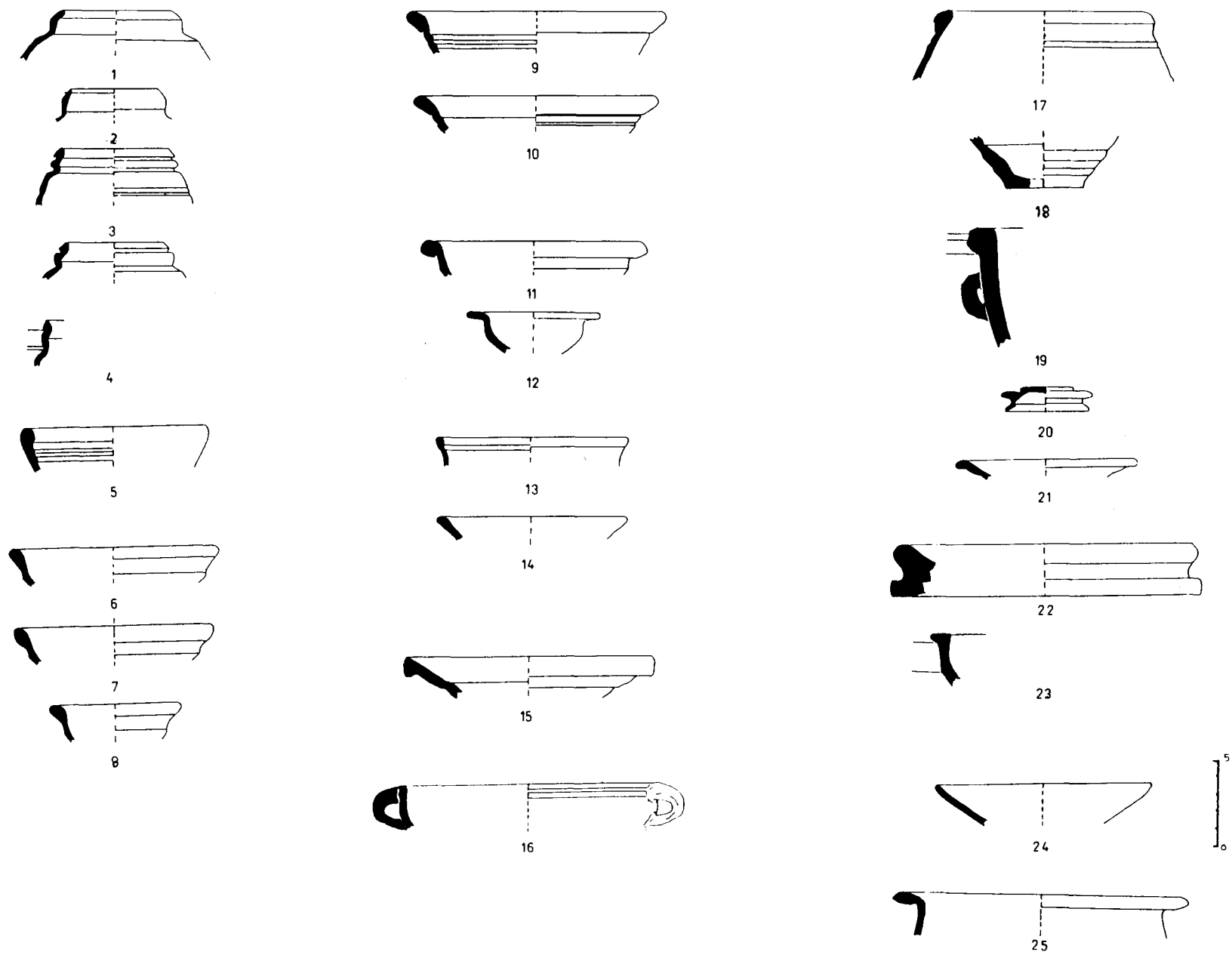


Fig. 7. — Céramiques provenant du comblement de la tranchée de fondation (Couche A).



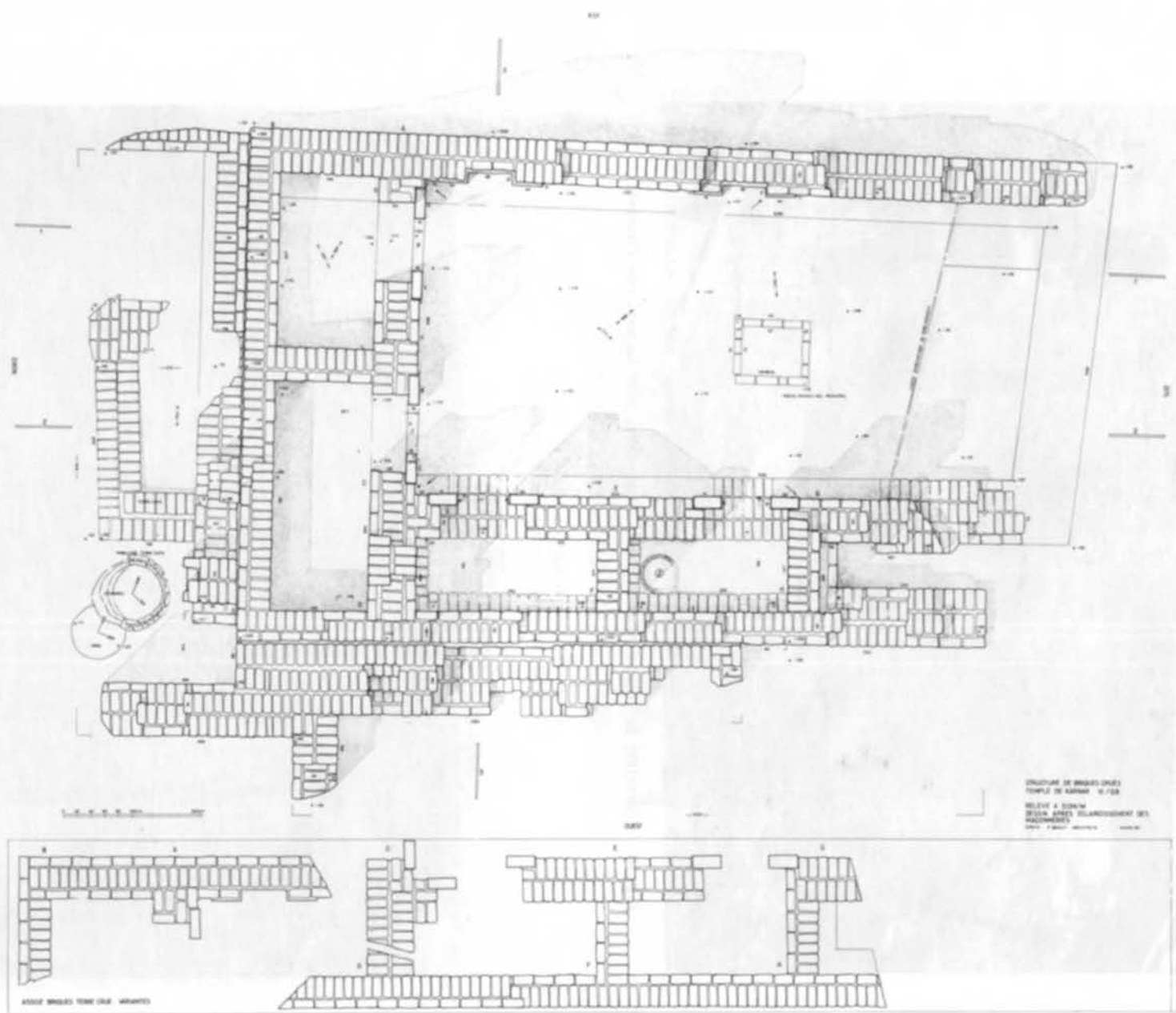


Fig. 9. — Plan de la structure de briques rubéfiées (P. BEOUT).



Fig. 10. — Structure de briques rubéfiées, après dégagement, prise du nord (sur l'enceinte).



Fig. 11. — Face ouest du mur est de la structure, niche et enduit.



Fig. 12. — Niche du mur est vue par l'accès donnant à une des petites pièces ouest.



Fig. 13. — Angle du lit de briques crues délimitant le «foyer» et niveau de sol antérieur.

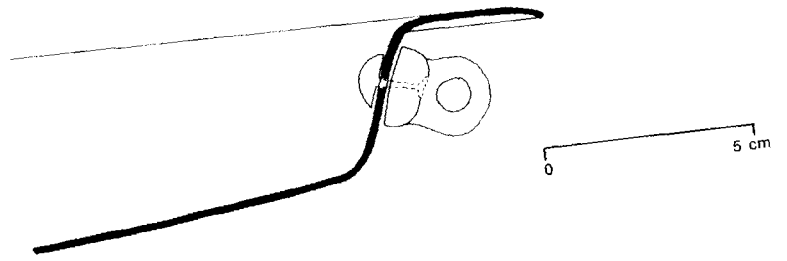
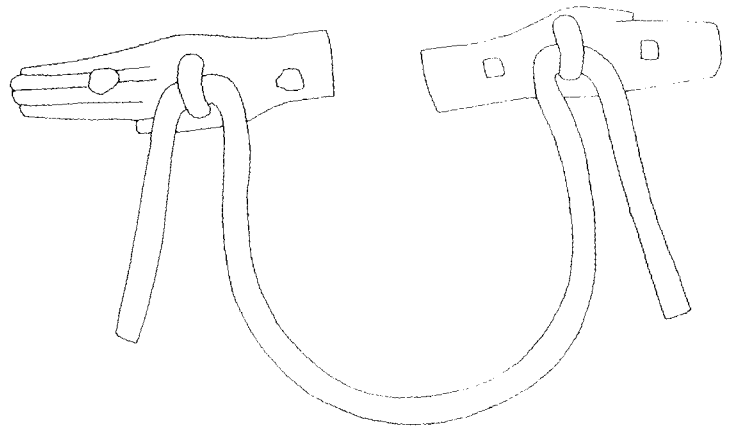
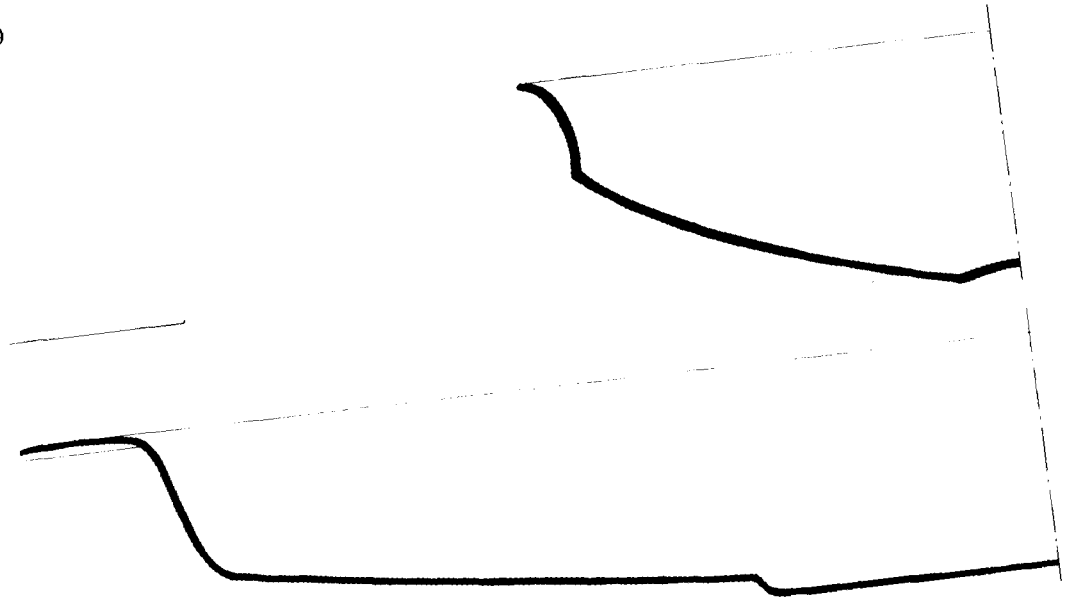


Fig. 14. — Plat et bol métalliques.

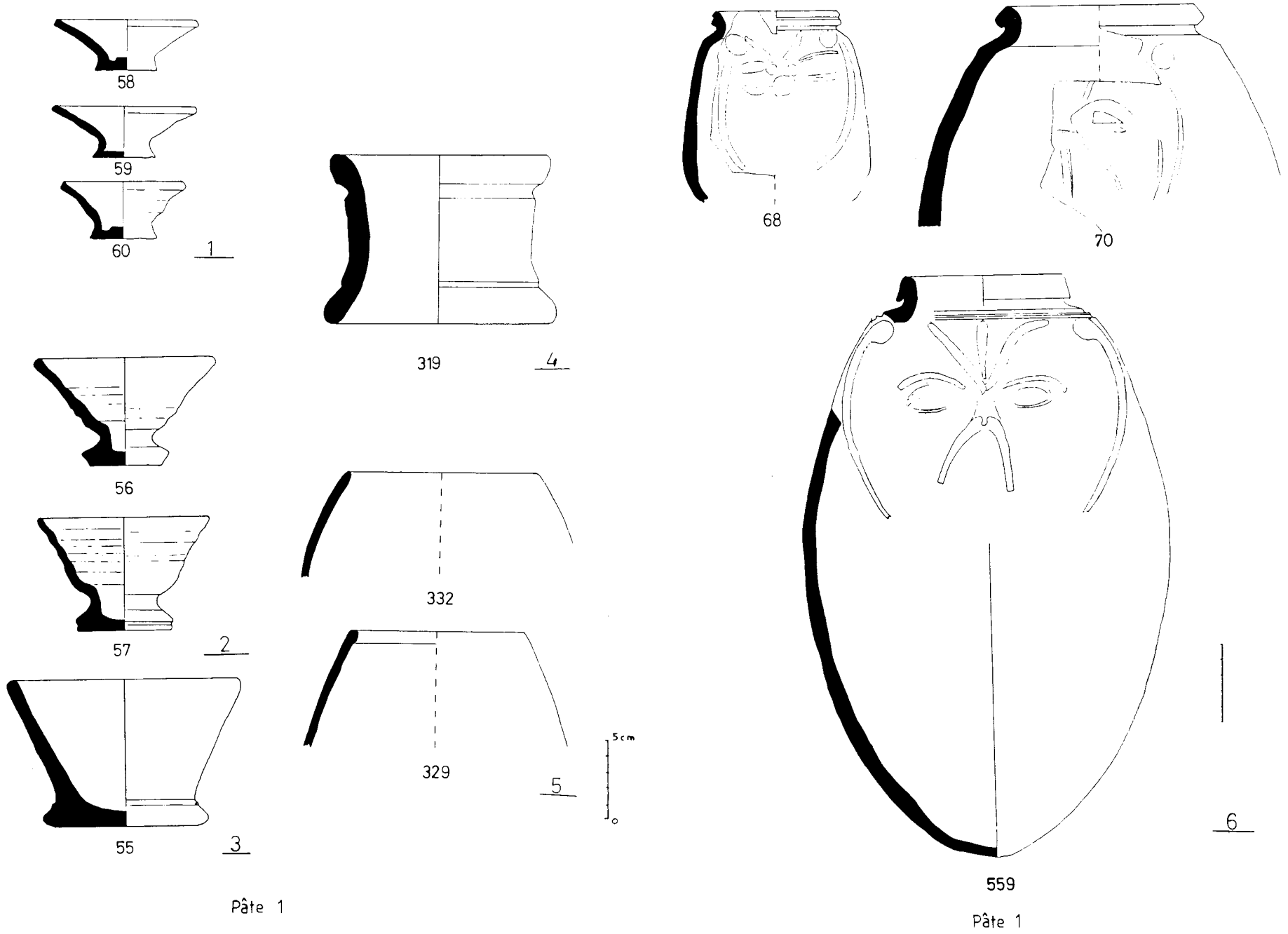
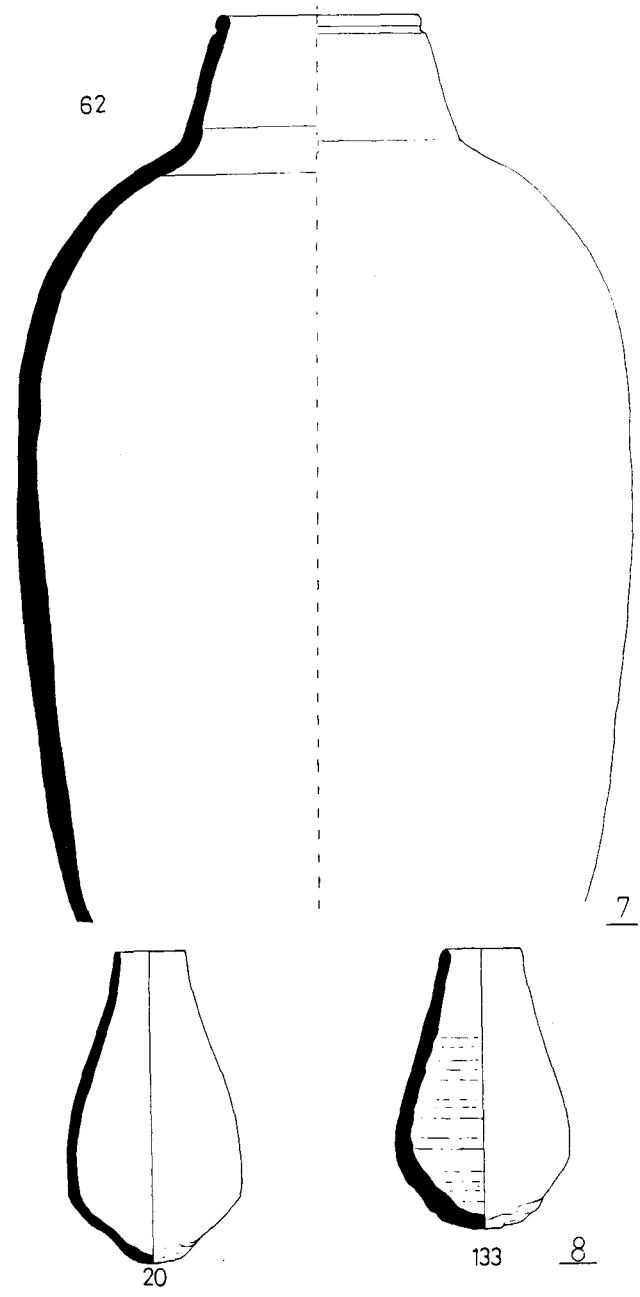
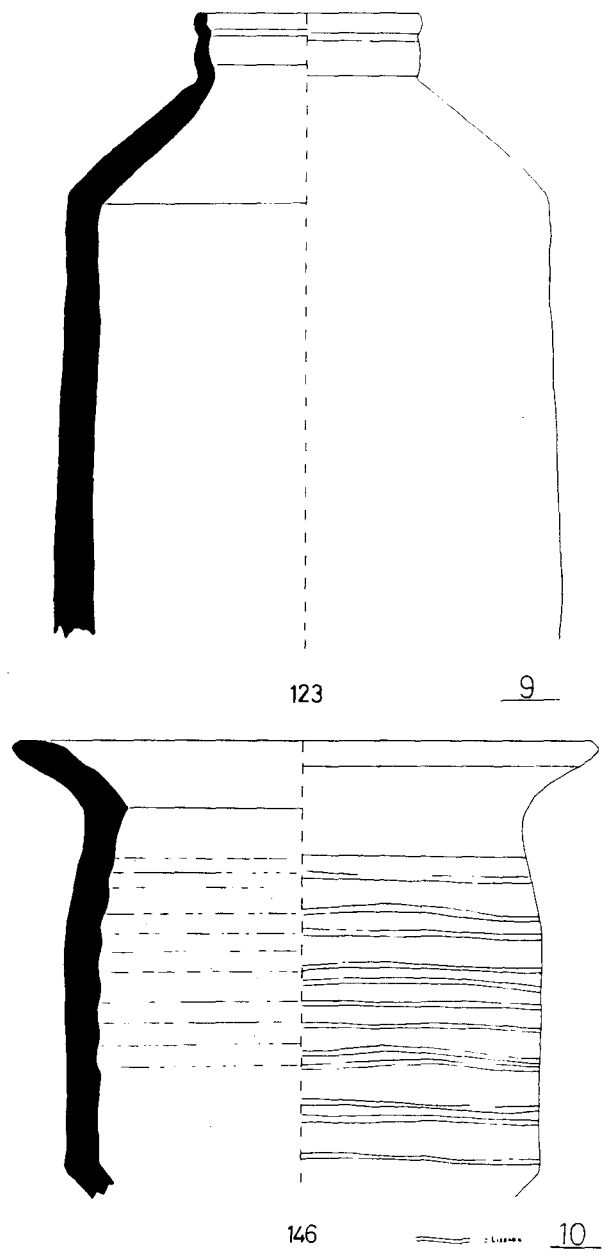


Fig. 15. — Céramiques provenant de la structure de briques rubéfiées.





Pâte 1



Pâte 1

Fig. 16. — Céramiques provenant de la structure de briques rubéfiées.

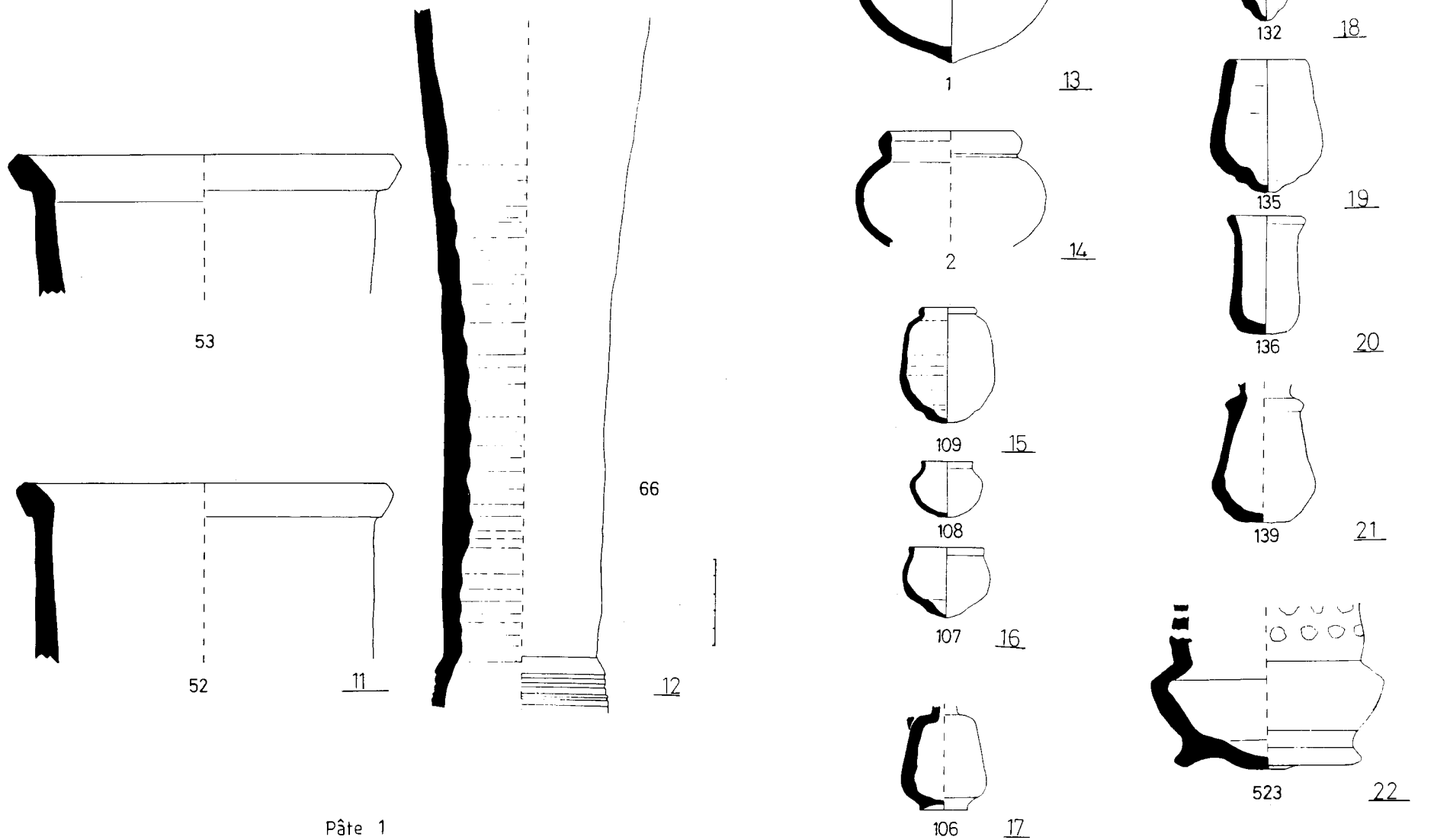
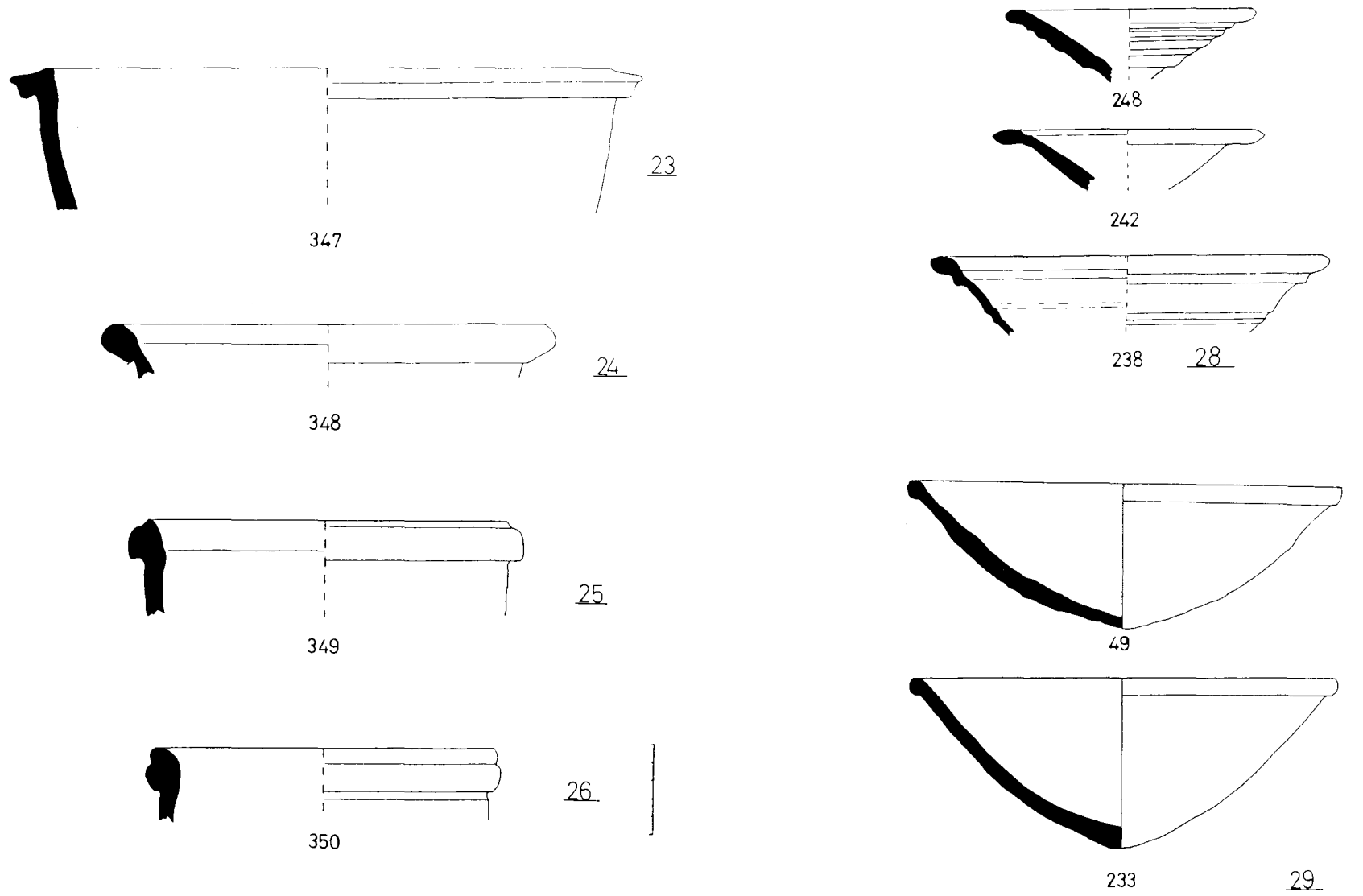


Fig. 17. — Céramiques provenant de la structure de briques rubéfiées.



Pâte 1

Pâte 2

Fig. 18. — Céramiques provenant de la structure de briques rubéfiées.

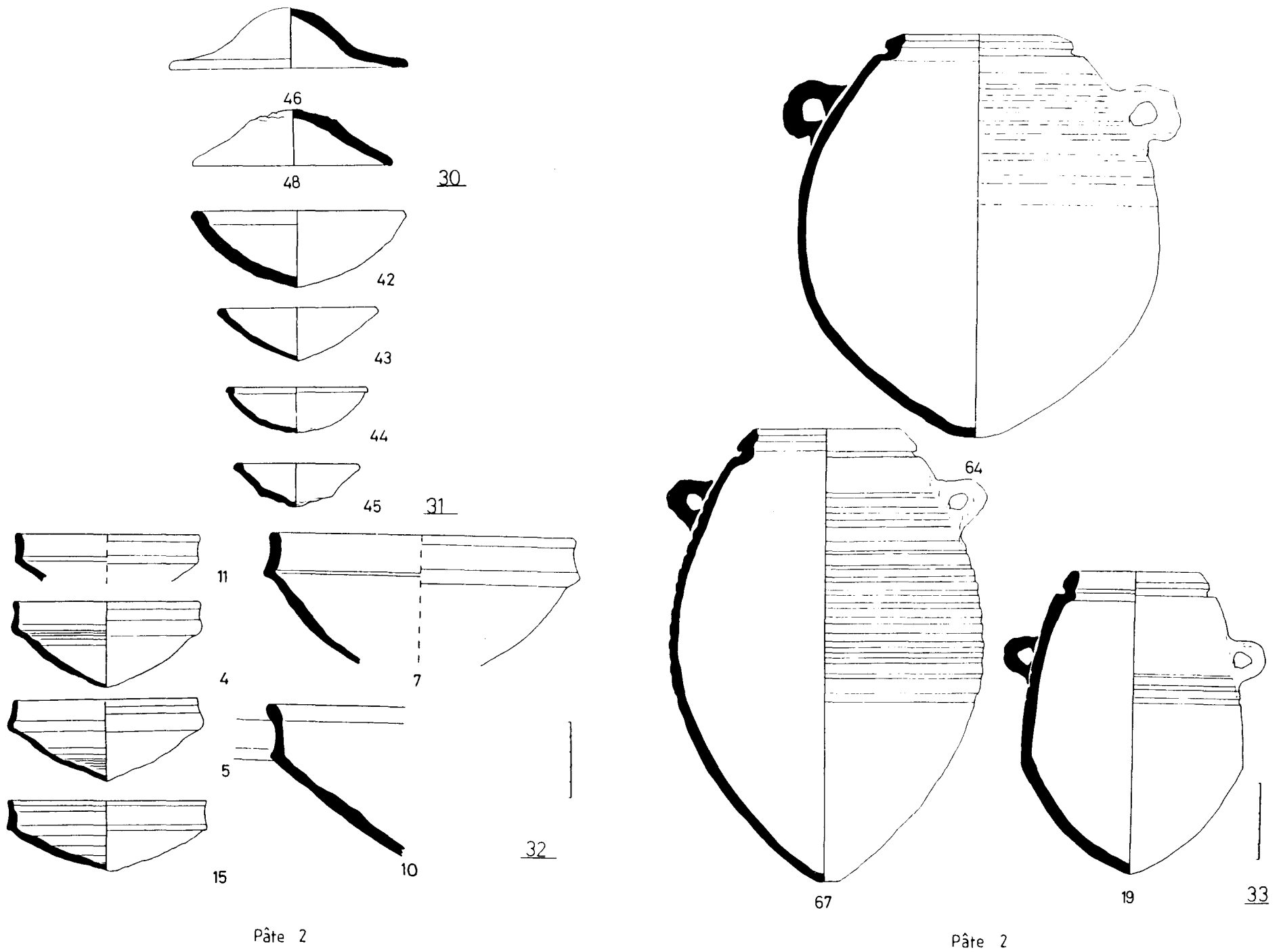


Fig. 19. — Céramiques provenant de la structure de briques rubéfiées.

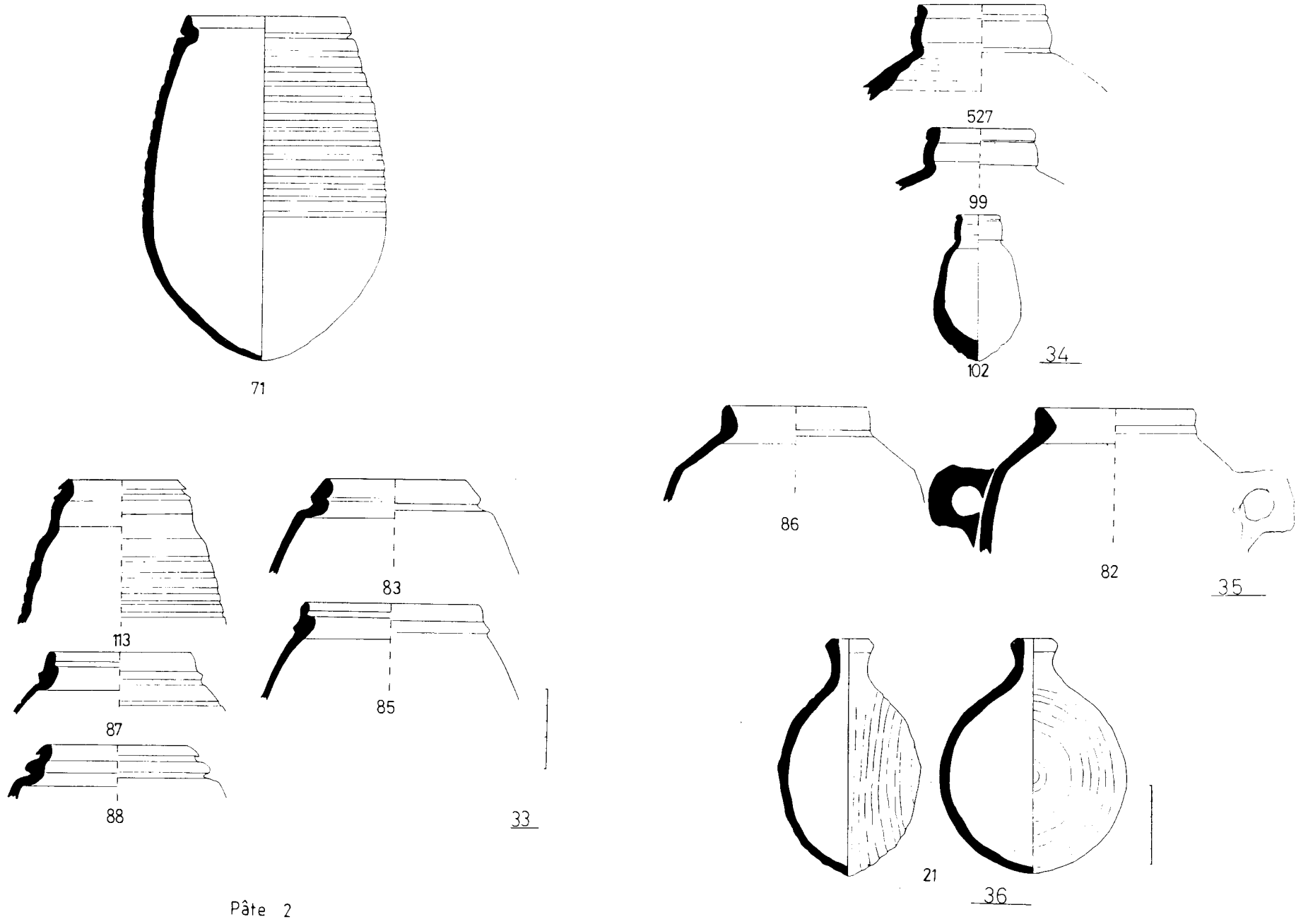
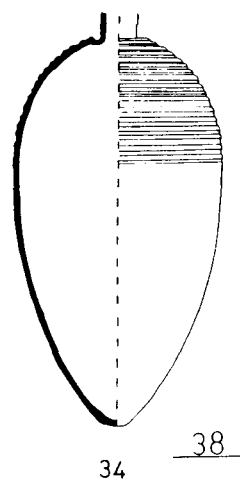
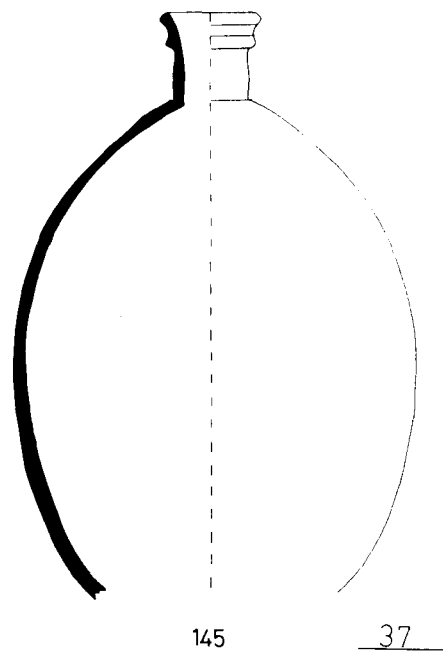
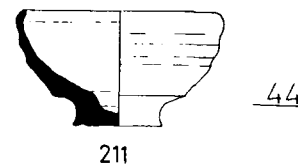
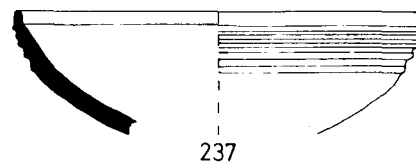
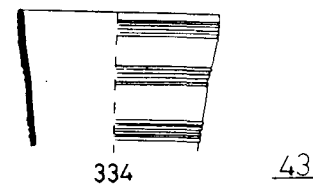
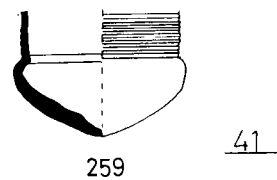
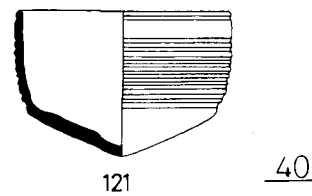
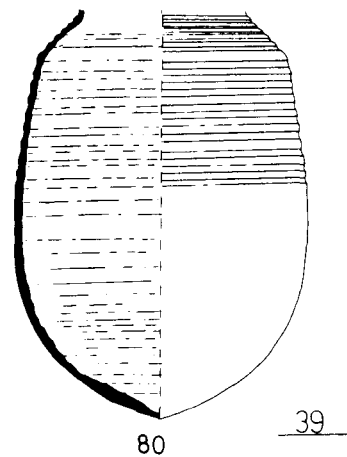


Fig. 20. — Céramiques provenant de la structure de briques rubéfiées.

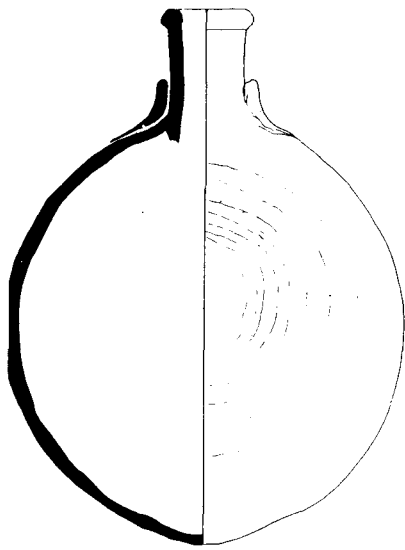


Pâte 3

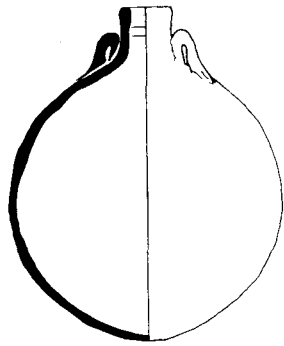
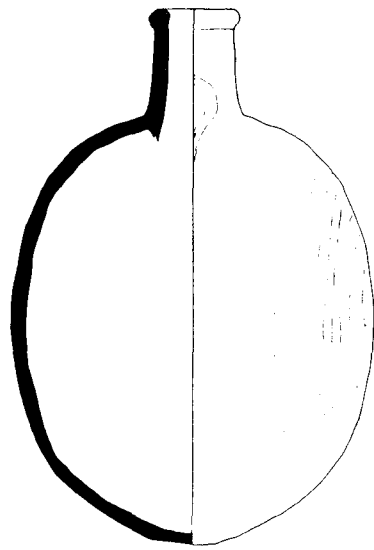


Pâte 3

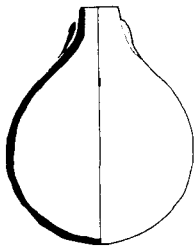
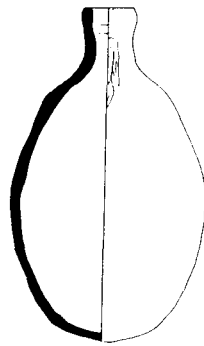
Fig. 21. — Céramiques provenant de la structure de briques rubéfiées.



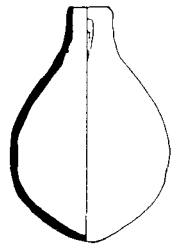
24



22

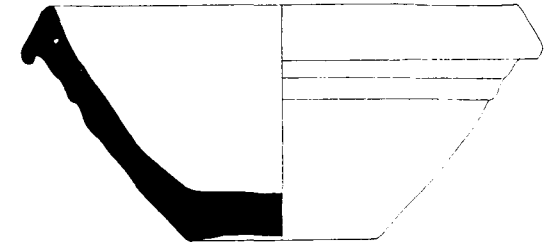


23



45

Pâte 4



460

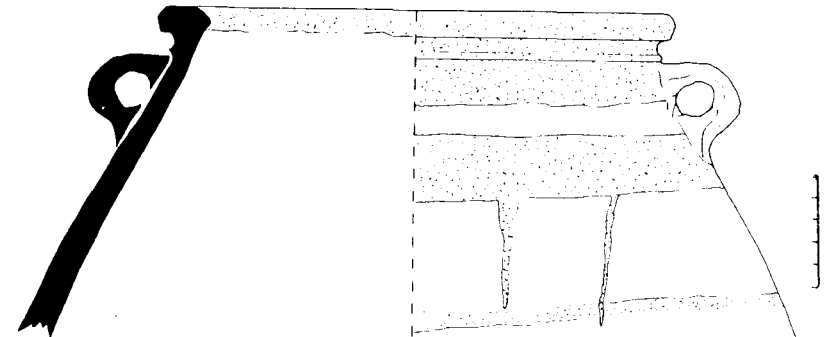


421

46



354

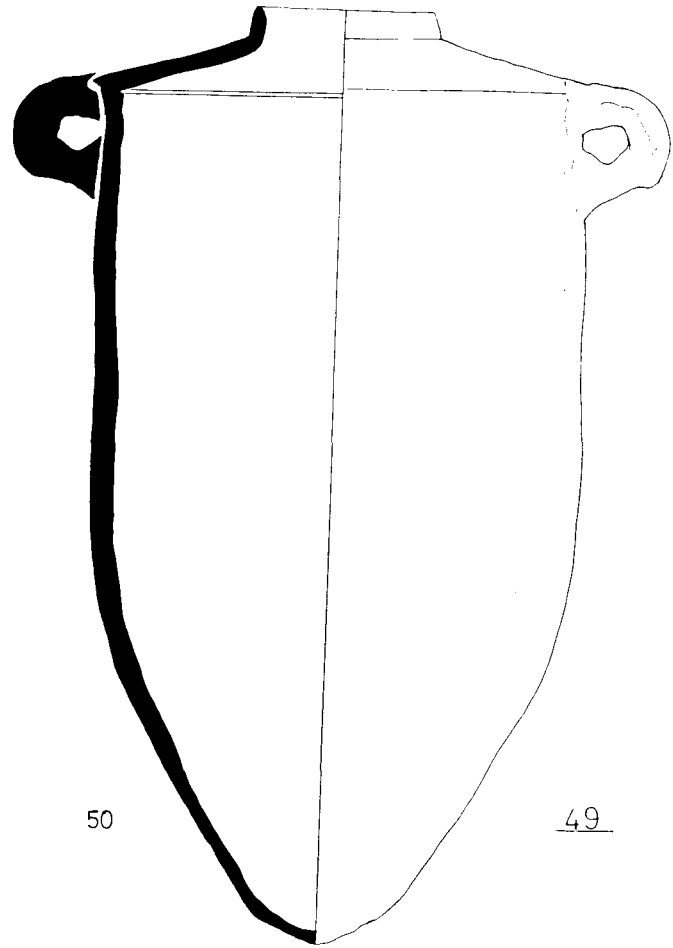


51

47

Pâtes 6 et 7

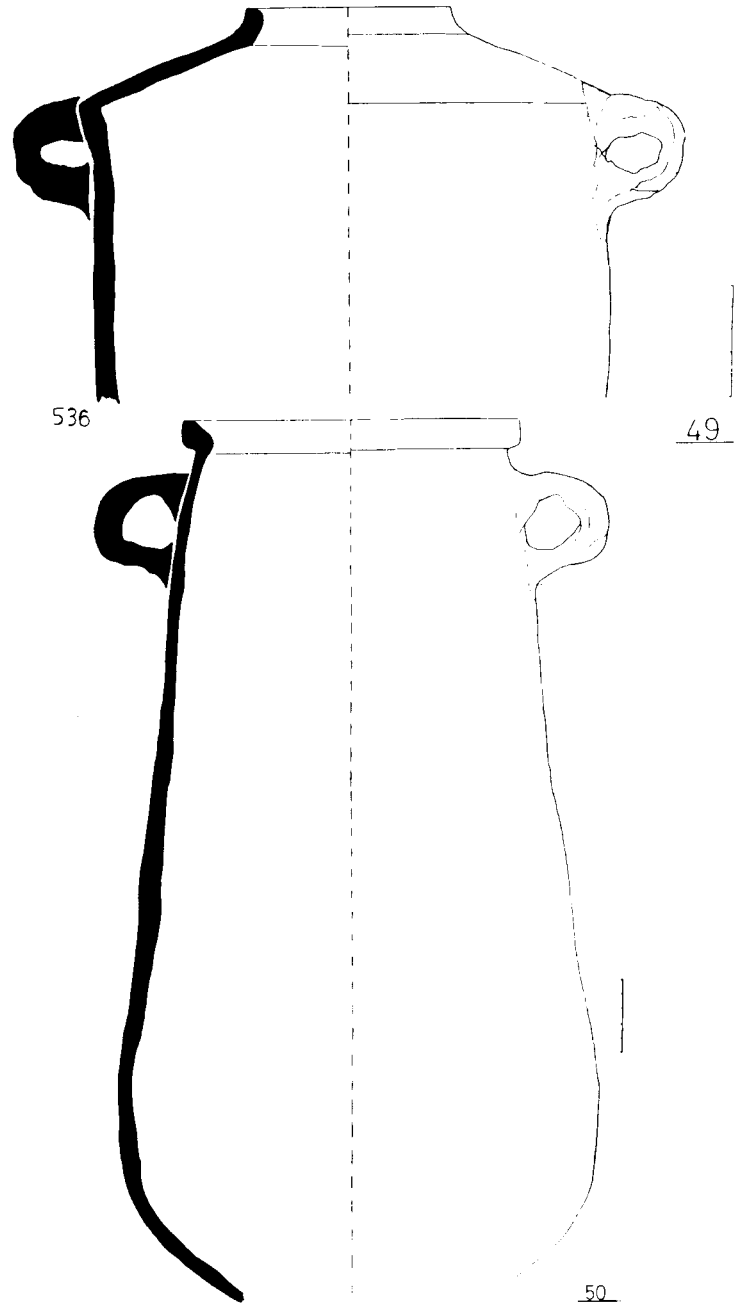
Fig. 22. — Céramiques provenant de la structure de briques rubéfiées.



50

49

Pâte 8



536

49

327

50

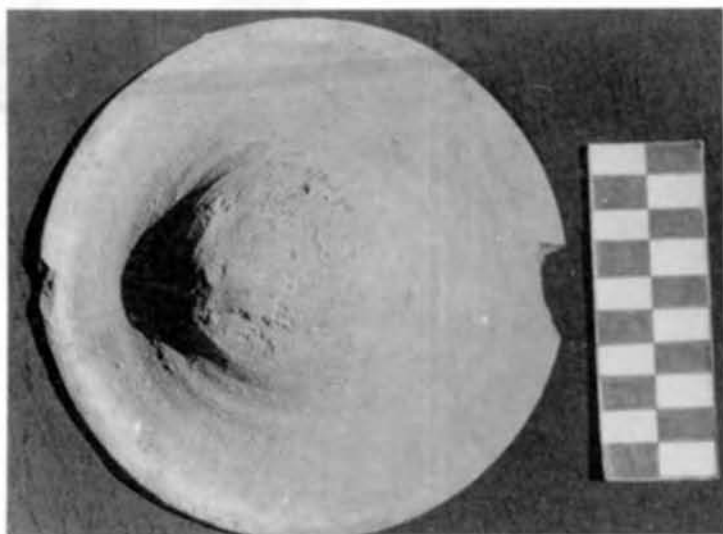
Pâtes 8 et 9

Fig. 23. — Céramiques provenant de la structure de briques rubéfiées.





Forme 6.

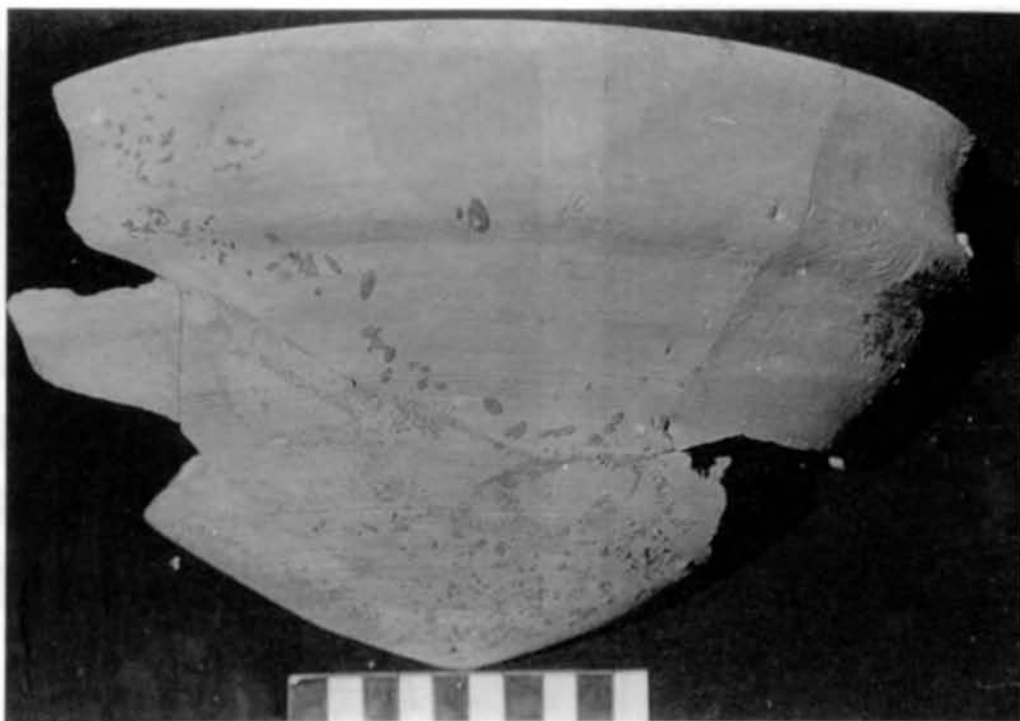


Forme 30.



Forme 31.

Fig. 24. — Céramiques provenant de la structure de briques rubéfiées.

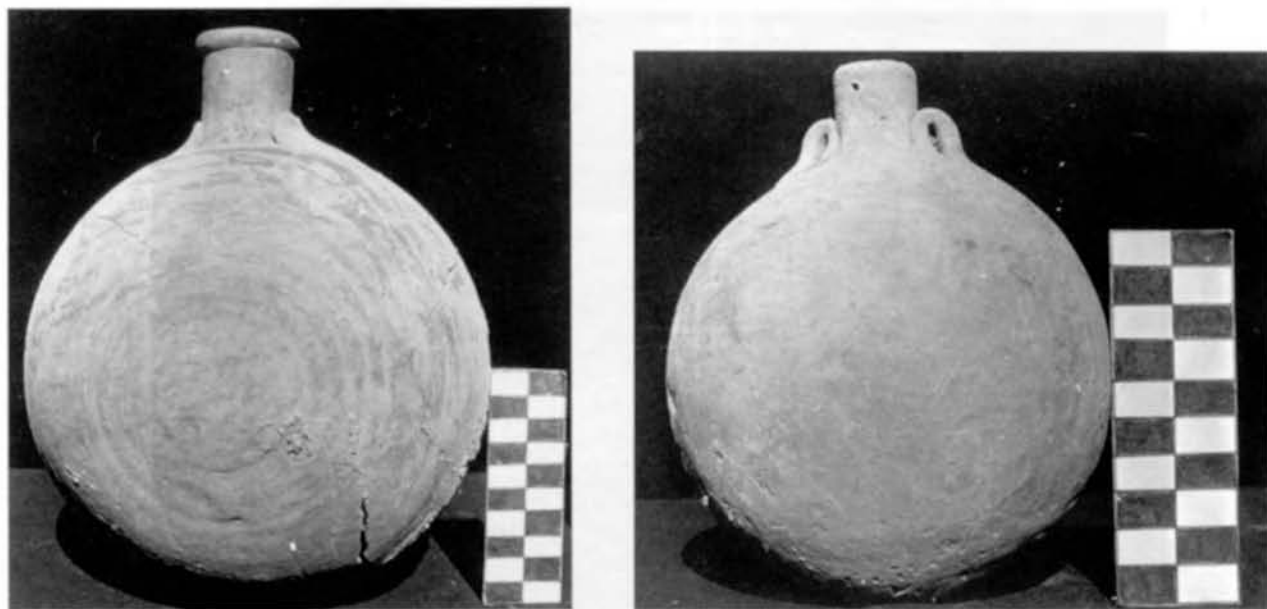


Forme 32.

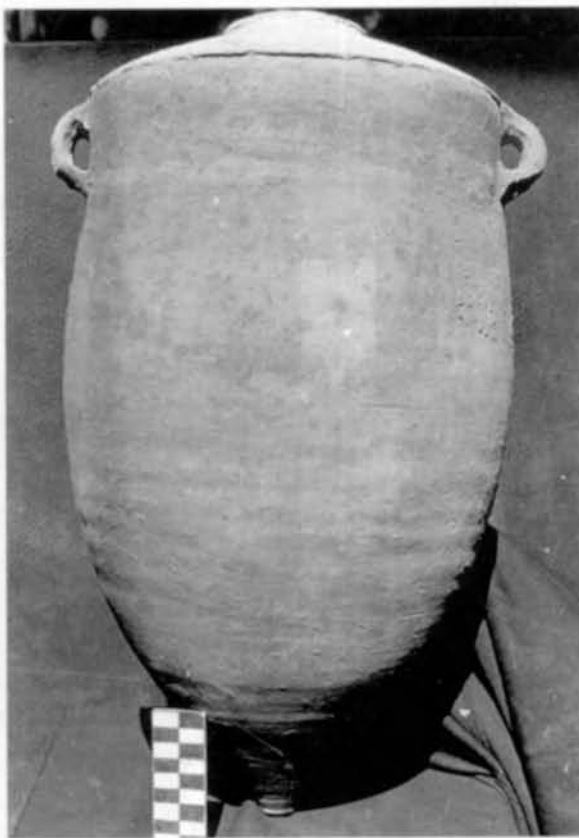


Forme 33.

Fig. 25. — Céramiques provenant de la structure de briques rubéfiées.



Forme 45.



Forme 49.

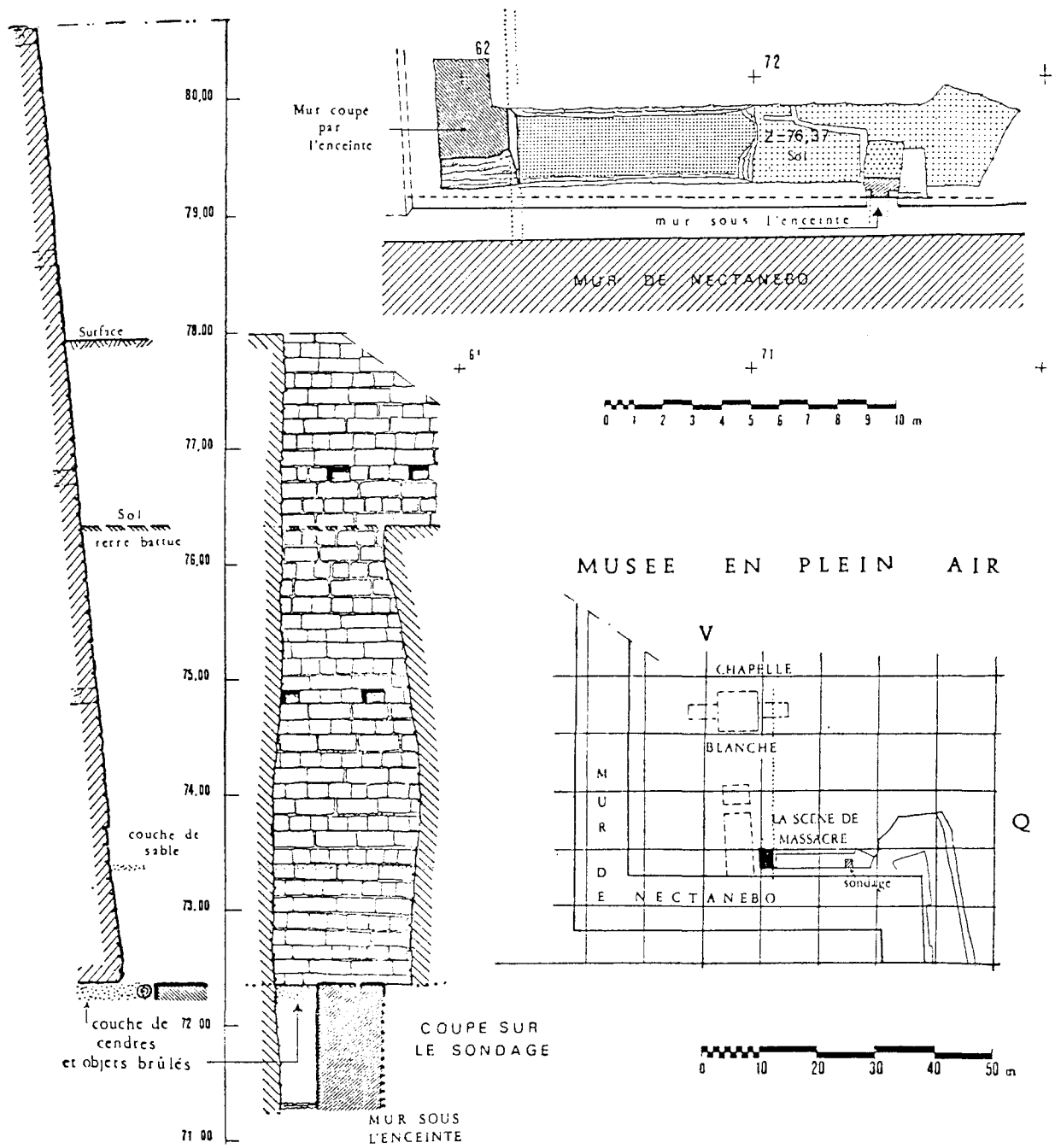


Fig. 27. — Sondage contre le massif M4 de l'enceinte (LAUFFRAY [1980], p. 59).

